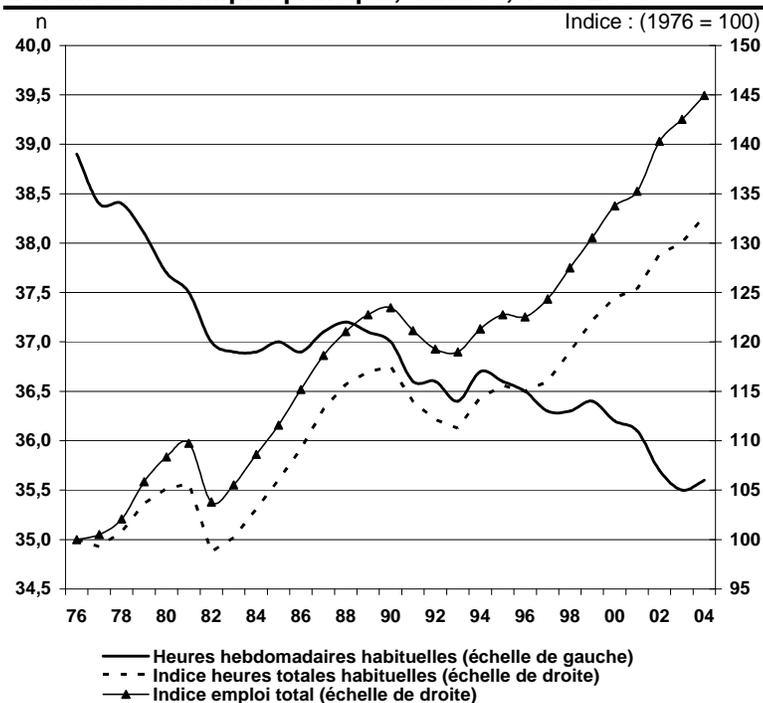


3.1 Heures hebdomadaires habituelles

Pour cet indicateur, l'analyse porte sur l'ensemble des travailleurs (employés et travailleurs autonomes) segmenté selon le sexe, le groupe d'âge, le régime de travail, l'industrie et le secteur d'activité. Les données couvrent la période 1976-2004. De plus, des analyses plus détaillées ventilées selon le sexe pour les employés (excluant les travailleurs autonomes) sont effectuées en tenant compte du groupe d'âge, du niveau d'études, du régime de travail, du statut de l'emploi et du niveau de compétence. Les analyses ventilées selon le sexe sont également effectuées en considérant la durée de l'emploi (ancienneté), la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie ainsi que le secteur d'activité. Les données couvrent alors la période 1997-2004.

Figure 3.1
Heures hebdomadaires habituelles, indice des heures totales habituelles et indice de l'emploi total, ensemble des travailleurs à l'emploi principal, Québec, 1976-2004



3.1.1 Heures hebdomadaires habituelles selon certaines caractéristiques de l'employé, de l'emploi et du milieu de travail

La figure 3.1 présente l'évolution de la durée habituelle du travail entre 1976 et 2004. Trois types de résultats s'y retrouvent, à savoir les heures hebdomadaires habituelles moyennes¹ pour l'ensemble des travailleurs (employés et travailleurs autonomes), l'indice du volume total des heures hebdomadaires habituellement effectuées par l'ensemble des travailleurs et l'indice du volume d'emploi total. Ces trois informations peuvent être mises en relation pour mieux cerner les tendances en matière de durée habituelle du travail.

Avant d'analyser les données, il est nécessaire de mentionner que, durant la période étudiée, la durée de la semaine normale de travail au Québec, établie par la Loi sur les normes du travail (Chapitre n-1.1, article 52), est passée de 45 heures en 1976 à 40 heures à partir du 1^{er} octobre

1. En 1997, Statistique Canada effectuait des changements à son Enquête sur la population active en ce qui concerne le temps habituellement travaillé pour la catégorie « employés ». Ainsi, avant cette année, les heures habituelles comprenaient toutes les heures effectuées, qu'elles aient été ou non rémunérées. Depuis 1997, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Aucune modification n'est apportée à la définition des heures habituelles des travailleurs autonomes et des travailleurs familiaux non rémunérés. L'impact de ce changement peut être calculé. En 1997, au Québec, les heures hebdomadaires habituelles moyennes (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des travailleurs étaient de 37,3 heures comparativement à 36,3 heures sans le temps supplémentaire. Un écart d'une heure était donc observé entre l'estimation selon l'ancienne mesure et la nouvelle. Cet écart demeure stable les années suivantes. Il varie de 0,7 à 0,9 heure chez les femmes, de 1,2 à 1,4 heure chez les hommes et de 1,1 à 1,3 heure chez les travailleurs à temps plein. Lorsque l'on tient compte uniquement des employés, les écarts sont légèrement plus élevés mais ne varient pas plus que ceux observés pour l'ensemble des travailleurs.

2000. La durée de la semaine normale de travail est fixée aux fins du calcul des heures supplémentaires pour lesquelles s'applique une majoration de 50 % du salaire horaire. Cette réduction de 5 heures de la durée de la semaine normale de travail entre 1976 et 2000 n'est pas sans effet sur l'évolution des heures hebdomadaires habituelles moyennes estimées dans l'EPA. Certaines heures de travail, précédemment considérées comme des heures habituelles, seront déclarées comme des heures supplémentaires. Ces changements normatifs auront donc un impact à la baisse sur les heures habituelles moyennes. Cela ne touche toutefois qu'un nombre limité de travailleurs, soit les employés dont les heures habituelles de travail sont égales ou légèrement inférieures à la durée maximale de la semaine normale de travail, lors de l'entrée en vigueur du changement.

Entre 1976 et 2004, cinq baisses de la durée de la semaine normale de travail sont entrées en vigueur. En 1976, cette durée s'établissait à 45 heures. La première baisse de une heure a eu lieu le 1^{er} avril 1980, ramenant la durée normale à 44 heures. Ce niveau a été maintenu jusqu'au 1^{er} octobre 1997. C'est alors que quatre baisses annuelles successives sont entrées en vigueur, fixant la durée de la semaine normale successivement à 43 heures (1^{er} octobre 1997), 42 heures (1^{er} octobre 1998), 41 heures (1^{er} octobre 1999) et finalement à 40 heures au 1^{er} octobre 2000, niveau inchangé depuis cette date. Dans l'analyse qui suit, le lecteur devra garder à l'esprit ces modifications normatives afin de clairement cerner l'évolution de la durée habituelle du travail.

Comme on peut le voir à la figure 3.1, les heures hebdomadaires habituelles suivent une tendance à la baisse tout le long de la période analysée. Ainsi, en 1976, les travailleurs québécois effectuaient, en moyenne, des semaines de travail de 38,9 heures. En 2004, ce nombre passe à 35,6 heures, soit une baisse notable de 3,3 heures ou, en pourcentage, de 8,5 %. La première baisse observée a lieu avant la récession des années 1980 (1980-1982), soit entre 1976 et 1981. Durant cette période, la durée hebdomadaire habituelle de travail diminue de 1,4 heure, soit une baisse de 3,6 %. L'un des facteurs explicatifs de cette baisse est l'entrée importante des femmes sur le marché du travail durant ces années. En effet, entre 1976 et 1981, le Québec accroît son nombre d'emplois de 247 800 et, parmi ces nouveaux emplois, 78,1 % vont aux femmes. De plus, environ 52 % de ces nouveaux emplois sont à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) (données non présentées). Il faut toutefois ajouter qu'à la lumière des données présentées au tableau 3.1, les hommes seraient également partiellement responsables de cette baisse dans les heures de travail puisque leur durée moyenne passe de 41,2 heures en 1976 à 40,2 heures en 1981. Le fait que près de 8 nouveaux emplois masculins sur 10 au cours de cette période soient à temps partiel n'est certainement pas étranger à ce recul.

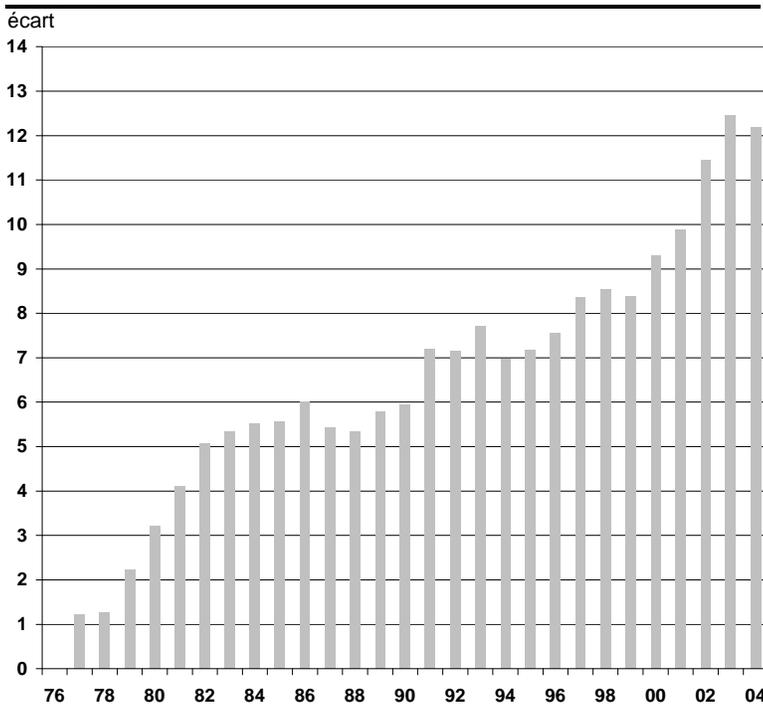
La récession de 1981-1982 affecte légèrement les heures hebdomadaires habituelles moyennes alors que celles-ci baissent de 0,5 heure entre ces deux années. Toutefois, si l'on regarde la situation sous l'angle du volume des heures habituellement effectuées, on constate qu'elle est différente puisque l'indice chute de façon importante entre ces deux années (- 6,9 points). Cette baisse se produit en même temps que celle de l'indice de l'emploi (- 5,9 points). Ainsi, la récession affecte fortement à la baisse le nombre de travailleurs (par les mises à pied), alors que les travailleurs toujours en emploi diminuent légèrement leurs heures hebdomadaires régulières.

Les années qui suivent, 1983 à 1989, ne témoignent d'aucun changement important au chapitre des heures habituelles de travail. La durée moyenne stagne autour de 37 heures. La baisse résultant de la récession des années 1990 est bien observable à la figure 3.1 : les heures hebdomadaires fléchissent à partir de 1989 (37,1 heures) jusqu'en 1993 (36,4 heures), révélant l'impact durable de cette deuxième récession. Mais l'effet est, encore ici, surtout perceptible avec la baisse de l'indice des heures totales habituelles qui passe de 117,5 en 1990 à 111,3 en 1993, soit une diminution de 6,2 points. Concomitamment, on assiste à une baisse du volume de l'emploi total, l'indice passant de 123,5 à 119,0 durant ces années.

La tendance à la baisse dans la durée du travail se poursuit durant la deuxième moitié de la décennie 1990 ainsi que durant le début de la décennie 2000. Les heures hebdomadaires habituelles, qui sont de 36,6 en 1995, fléchissent à 36,2 en 2000 pour finalement descendre sous la barre des 36 heures depuis 2002 (35,7). Le niveau le plus bas est atteint en 2003 (35,5). Mais contrairement aux deux récessions, cette situation ne va pas de pair avec une diminution du volume des heures totales habituelles qui, au contraire, augmentent continuellement. En effet, l'indice des heures totales habituelles était de 115,6 en 1995, de 124,5 en 2000 et de 132,7 en 2004. Sur cette période, la hausse est importante (+ 17,1 points). Comme on peut le voir à la figure 3.1, celle-ci résulte essentiellement de la forte croissance de l'emploi total qui, entre 1995 (indice à 122,8) et 2004 (indice à 144,9), est de 22,1 points. Donc, malgré une baisse de la durée moyenne des heures hebdomadaires, le volume des heures habituelles s'accroît depuis le milieu des années 1990.

Par ailleurs, on constate que la croissance de l'emploi total n'évolue pas au même rythme que celle du total des heures habituelles entre 1976 et 2004. Comme on peut le constater à la figure 3.1, il y a toujours un écart entre l'indice de l'emploi total et celui des heures totales habituelles, le premier étant toujours supérieur au second. L'écart, en faveur de l'emploi total, s'accroît d'ailleurs d'année en année. La figure 3.2 montre que, les deux indices partant de 100 en 1976, l'écart se fixe à 3,2 points en 1980, passe à 5,9 points en 1990, puis à 9,3 points en 2000 et, finalement, s'établit à 12,2 points en 2004. Ce constat montre que les emplois qui se sont ajoutés progressivement ont toujours eu, toutes choses étant égales par ailleurs, une durée du travail relativement moindre par rapport à celle qui prévalait en moyenne sur le marché du travail. Autrement dit, la tendance à la baisse dans la durée du travail semble être davantage un phénomène structurel qu'un phénomène propre à la conjoncture.

Figure 3.2
Écart entre l'indice de l'emploi total et l'indice des heures totales habituelles, ensemble des travailleurs, Québec, 1976-2004

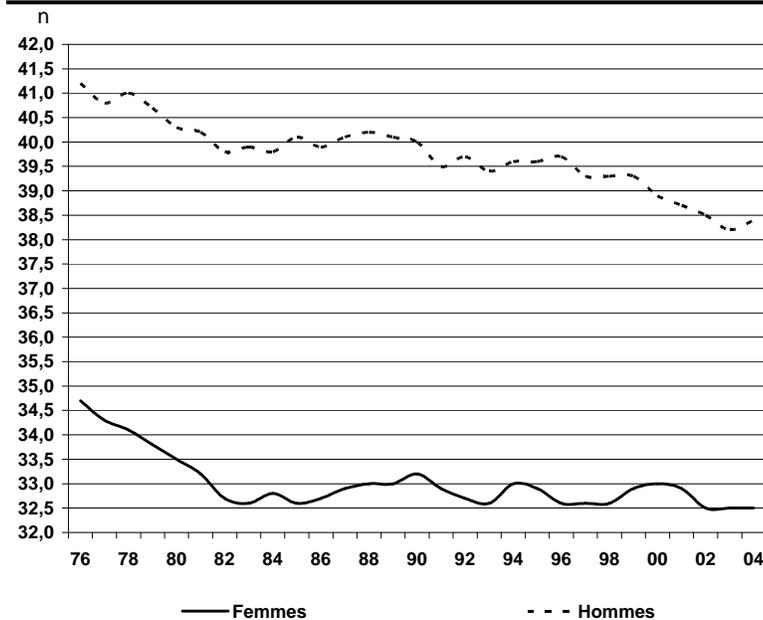


Un certain nombre de facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette situation. Outre la réduction de la semaine normale de travail selon la Loi sur les normes du travail, l'entrée graduelle et importante des femmes sur le marché du travail en est un dans la mesure où ces dernières sont davantage présentes dans le travail à temps partiel que les hommes tout en occupant, par ailleurs, des emplois à temps plein de moins longue durée que ces derniers (voir tableau 3.2). Cette tendance pourrait s'expliquer également par le fait que les jeunes de 15 à 24 ans, en allongeant leur formation scolaire, ont de plus en plus occupé des emplois à temps partiel, délaissant ceux à temps plein difficilement conciliables avec les études. Enfin, l'intérêt plus marqué des travailleurs de 55 ans et plus à privilégier davantage des emplois de moins longue durée (notamment en occupant des emplois à temps partiel) comme mesure de transition vers la retraite (retraite progressive), est un autre facteur susceptible d'expliquer ces tendances dans la durée habituelle du travail.

Les heures hebdomadaires habituelles selon le sexe

La figure 3.3 présente l'évolution des heures hebdomadaires habituelles selon le sexe entre 1976 et 2004. Comme cela a été observé pour l'ensemble des travailleurs (voir figure 3.1), la tendance à la baisse dans la durée du travail habituelle se confirme autant chez les hommes que chez les femmes. En effet, en 1976 les hommes travaillent en moyenne 41,2 heures et les femmes 34,7 heures; en 2004, les données indiquent des durées du travail respectives de 38,3 heures et de 32,5 heures. La baisse est légèrement plus prononcée chez les hommes (- 7,0 % ou - 2,9 heures) que chez les femmes (- 6,2 % ou - 2,2 heures). Par ailleurs, ceux-ci affichent toujours une durée plus élevée que leurs collègues femmes. L'écart de 6,5 heures en 1976 augmente pour atteindre son sommet en 1985 (7,5 heures). Il se rétrécit progressivement par la suite. En 1999 (6,4 heures) il est inférieur pour la première fois à ce qu'il était en 1976. L'écart se maintient à 6 heures ou moins depuis l'an 2000. C'est en 2003 qu'il est historiquement le plus bas (5,7 heures).

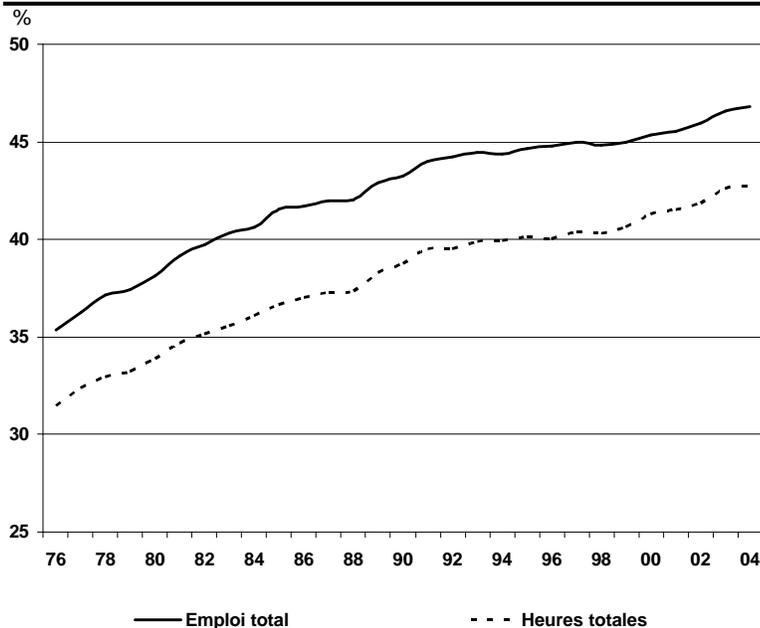
Figure 3.3
Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe, ensemble des travailleurs à l'emploi principal, Québec, 1976-2004



Les années 1976 à 1982, soit celles qui précèdent et englobent la récession des années 1980 (1981-1982), montrent des baisses importantes dans la durée du travail chez les hommes et chez les femmes. Dans le premier cas, la durée hebdomadaire habituelle passe de 41,2 heures à 39,8 heures (baisse de 3,4 % ou de 1,4 heure), alors que dans le deuxième cas, la durée passe de 34,7 heures à 32,7 heures (baisse de 5,8 % ou de 2,0 heures). Lorsque l'on compare ces deux baisses avec celles observées sur l'ensemble de la période, on constate que presque toute la baisse de la durée du travail chez les femmes a lieu durant les années 1976-1982, alors que chez les hommes cette période explique environ la moitié de la baisse totale de leur durée du travail.

À la faveur de la reprise économique suivant la première récession, la durée du travail augmente graduellement chez les deux groupes. Toutefois, durant la récession des années 1990 (1990-1992), la durée du travail baisse encore une fois davantage chez les femmes (- 1,5 %) que chez les hommes (- 0,7 %). Mais la situation change par la suite. Alors que la durée du travail chez les femmes fluctue dans un intervalle limité (tout au plus une demi-heure) entre 1993 et 2004, chez les hommes, on constate une baisse relativement régulière, surtout depuis 2000. Ainsi, au cours de la période 1993-2004, la durée du travail chez les hommes diminue de une heure, passant de 39,4 heures à 38,4 heures.

Figure 3.4
Proportion des femmes dans l'emploi total et part des femmes dans le volume total des heures habituelles, Québec, 1976-2004



Par ailleurs, on peut mettre en parallèle l'évolution de la proportion de femmes dans l'emploi total avec celle de la part des femmes dans les heures totales habituelles de travail. La figure 3.4 illustre cette information, toujours pour la période 1976-2004. En 1976, 35,4 % de tous les emplois sont occupés par des femmes. Pour cette même année, les femmes sont responsables de 31,5 % du total des heures habituelles effectuées. Ces deux ratios augmentent rapidement en raison de la participation accrue des femmes au marché du travail. Ainsi, en 1990, 43,2 % des emplois sont occupés par des femmes et ces dernières sont responsables de 38,7 % du volume total des heures habituelles. En 2004, les rapports sont respectivement de 46,8 % et 42,7 %. L'écart entre les deux variables se maintient dans une certaine mesure au cours de l'ensemble de la période : il est de 3,9 points de pourcentage en 1976 et de 4,1 points de pourcentage en 2004. Le fait que la proportion de femmes travaillant à temps partiel est plus forte que celle des hommes explique cette situation même si, durant la période étudiée, les femmes ont augmenté leur présence dans l'emploi à temps plein.

Les heures hebdomadaires habituelles selon le groupe d'âge

Les figures 3.5a et 3.5b présentent l'évolution des heures hebdomadaires habituelles selon quatre groupes d'âge, à savoir les 15-24 ans, les 25-44 ans, les 45-54 ans et les 55 ans et plus. Le constat le plus frappant est la baisse importante des heures hebdomadaires habituelles des 15-24 ans entre 1976 et 1993. Entre ces années, la durée du travail hebdomadaire habituelle de ce groupe est passée de 36,2 heures à 27,9 heures; il s'agit ici d'une baisse de 8,3 heures ou, en pourcentage, de 22,9 %. Cette forte diminution semble s'être produite surtout au cours de deux périodes : celle des années 1976 à 1986 (- 4,6 heures), qui comprend donc la récession des années 1980, et celle débutant en 1988 pour se terminer en 1993 (- 4,1 heures), soit à la fin de la récession des années 1990. Outre une certaine augmentation en 1999 et 2000, on remarque par la suite une relative stabilité de la durée du travail des 15-24 ans alors que celle-ci se situe dans un intervalle de 27,9 à 29,0 heures.

Figure 3.5a
Heures hebdomadaires habituelles selon le groupe d'âge, ensemble des travailleurs à l'emploi principal, Québec, 1976-2004

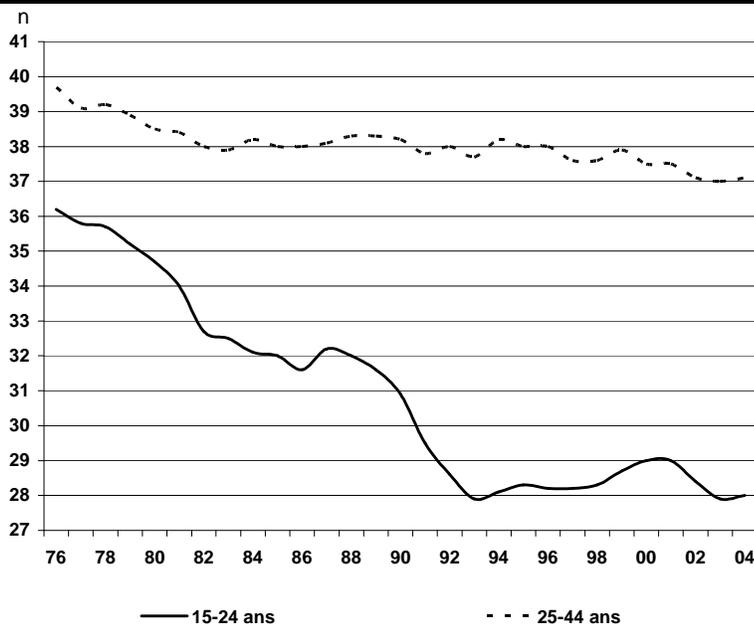
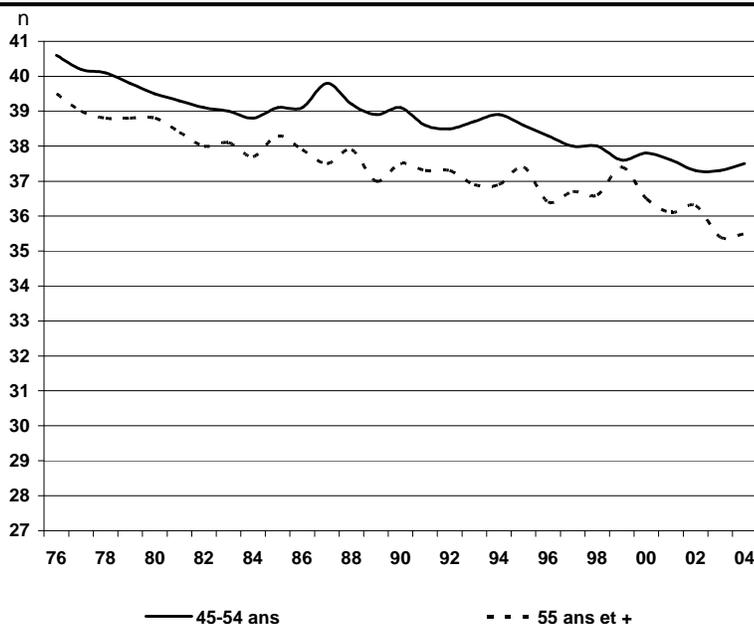


Figure 3.5b
Heures hebdomadaires habituelles selon le groupe d'âge, ensemble des travailleurs à l'emploi principal, Québec, 1976-2004



Les changements importants dans la durée du travail de ce groupe d'âge s'expliquent principalement par la conjonction de deux phénomènes. D'une part, il y a eu un allongement de la formation scolaire chez ce groupe durant les décennies 1980 et 1990. Par exemple, en 1976, 41,0 % de l'ensemble de la population des 15-24 ans était aux études (principalement à temps plein). Cette proportion est passée à 47,1 % en 1985, à 52,3 % en 1990 et à 61,5 % en 1993 (données non présentées). D'autre part, la proportion de l'emploi à temps plein chez les 15-24 ans a fortement diminué durant ces années. Ainsi, en 1976, plus de 8 emplois sur 10 (85,4 %) occupés par des jeunes étaient des emplois de cette catégorie. Cette proportion passe à 69,9 % en 1985, à 65,8 % en 1990 et à 55,7 % en 1993. L'allongement de la formation scolaire, notamment aux niveaux d'études postsecondaires et universitaires, a donc modifié le parcours des jeunes sur le marché du travail en favorisant davantage l'emploi à temps partiel qui permet de concilier les études et le travail. Ces deux phénomènes s'ajoutent aux nouvelles exigences du marché du travail en regard aux qualifications scolaires ainsi qu'à l'impact qu'ont pu avoir les récessions des années 1980 et 1990 sur le taux d'activité des jeunes pour affecter à la baisse la durée du travail de ce groupe d'âge.

Les travailleurs âgés de 25 à 44 ans connaissent également, mais à un degré nettement moindre, une baisse de leur durée habituelle de travail entre 1976 et 2004. Ainsi, au début de la période, ce groupe travaillait en moyenne 39,7 heures comparativement à une semaine de travail de 37,1 heures en 2004. La baisse est donc de 2,6 heures ou, en pourcentage, de 6,5 %. Comparée à celles des autres groupes de travailleurs, cette baisse est la moins prononcée. La principale diminution dans la durée du travail s'effectue au début de la période étudiée. En effet, une baisse

continue est observée entre 1976 et 1983; celle-ci est de 1,8 heure, soit l'équivalent de près de 70 % de la baisse observée sur l'ensemble de la période. Contrairement aux travailleurs âgés de 45 à 54 ans, ou à ceux âgés de 55 ans et plus, la durée du travail des 25-44 ans, à la suite de la première récession, ne connaît que peu de fluctuations jusqu'au milieu des années 1990. Par contre, entre 1995 et 2004, on note une légère diminution dans la durée du travail qui passe de 38,0 heures à 37,1 heures; mais cette baisse demeure moins prononcée que chez les travailleurs plus âgés. De plus, chez les travailleurs âgés de 25 à 44 ans, on ne constate pas d'augmentation du taux de présence de l'emploi à temps partiel entre 1995 et 2004 qui serait susceptible d'expliquer la baisse dans la durée du travail. Cette baisse résulterait donc d'une diminution des heures habituelles de travail dans l'emploi à temps plein et/ou partiel combinée aux modifications apportées aux normes du travail relativement à la durée de la semaine normale de travail.

La situation de la durée du travail des travailleurs âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans et plus apparaît à la figure 3.5b. De façon générale, les heures hebdomadaires habituelles sont toujours plus élevées chez les travailleurs de 45-54 ans que chez ceux plus âgés. Par contre, les tendances à long terme demeurent relativement identiques dans les deux groupes. Ainsi, la baisse dans la durée du travail entre 1976 et 2004 est de 3,1 heures (- 7,6 %) chez les 45-54 ans comparativement à 4,0 heures (- 10,1 %) chez les 55 ans et plus. Tant dans l'un que dans l'autre groupe, la première période de baisse s'effectue entre les années 1976 et 1984 (- 1,8 heure dans les deux cas). Entre 1985 et 1994, la durée du travail continue à baisser chez les 55 ans et plus (- 1,4 heure) alors qu'elle se maintient chez les 45-54 ans (- 0,2 heure). Cette situation s'explique par une augmentation de l'emploi à temps partiel chez les 55 ans et plus (+ 26,5 %), alors que l'emploi à temps plein diminue (- 7,2 %) durant cette période. Pour les 45-54 ans, la croissance de l'emploi à temps partiel (+ 40,7 %) se fait simultanément à une hausse de l'emploi à temps plein (+ 47,2 %). De plus, l'emploi à temps plein est responsable de 89,6 % de la croissance totale de l'emploi chez les 45-54 ans. Enfin, on peut voir qu'entre 1994 et 2004, les heures hebdomadaires habituelles diminuent du même ordre (- 1,4 heure) dans les deux groupes d'âge analysés. Cette baisse résulte de la croissance plus accentuée de l'emploi à temps partiel que de l'emploi à temps plein dans ces groupes, combinée aux changements normatifs.

Les heures hebdomadaires habituelles selon d'autres caractéristiques (tableau 3.1)

Le tableau 3.1 donne d'autres résultats sur les heures hebdomadaires habituelles, notamment en ce qui a trait à la catégorie d'emplois, le régime de travail et le secteur d'activité.

Dans tous les groupes de travailleurs présentés dans ce tableau, on observe une tendance à la baisse dans la durée du travail entre 1976 à 2004. Parmi les baisses les plus prononcées, mentionnons celles constatées chez les jeunes (- 22,7 %), les travailleurs âgés de 55 ans et plus (- 10,2 %), ceux des secteurs du commerce (- 11,4 %), des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (- 11,8 %), des services d'enseignement (- 11,4 %) et les travailleurs du secteur de l'hébergement et des services de restauration (- 23,4 %). Un seul groupe de travailleurs affiche une hausse de sa durée du travail, soit les travailleurs à temps partiel. L'augmentation dans ce dernier cas est de 10,8 %.

En 2004, certains groupes de travailleurs présentaient des durées du travail supérieures de plus de 10 % à la durée moyenne observée (35,6 heures). C'est le cas des travailleurs autonomes (42,1 heures ou 118,1 % de la moyenne), des travailleurs à temps plein (39,5 heures ou 111,0 %), de ceux des industries des biens (39,6 heures ou 111,3 %), de ceux du secteur primaire (44,9 heures ou 126,2 %) ainsi que des travailleurs du secteur du transport et de l'entrepôt (39,7 heures ou 111,6 %). Par contre, d'autres groupes de travailleurs affichaient des durées de travail inférieures de plus de 10 % à celle de l'ensemble des travailleurs. Il s'agit des jeunes (28,0 heures ou 78,6 %), des travailleurs à temps partiel (18 heures ou 50,6 %), de ceux des services d'enseignement (31 heures ou 87,1 %) et des travailleurs de l'hébergement et des autres services de restauration (30,0 heures ou 84,2 %).

Tableau 3.1

Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe, le lien d'emploi, le groupe d'âge, le régime de travail, l'industrie et le secteur d'activité, emploi principal, Québec, années choisies

	Heures hebdomadaires habituelles							Variation 1976-2004		Rang ¹
	76	81	86	91	96	01	04	%	h	2004
Ensemble	38,9	37,5	36,9	36,6	36,5	36,0	35,6	- 8,5	- 3,3	100,0
Hommes	41,2	40,2	39,9	39,5	39,6	38,7	38,3	- 7,0	- 2,9	107,7
Femmes	34,7	33,2	32,7	32,9	32,6	32,9	32,5	- 6,2	- 2,2	91,3
Employés	38,0	36,7	36,0	35,6	35,6	35,0	34,6	- 9,0	- 3,4	97,3
Autonomes	46,7	43,4	42,9	43,1	41,8	42,7	42,1	- 9,8	- 4,6	118,1
15-24 ans	36,2	34,0	31,6	29,5	28,2	29,0	28,0	- 22,7	- 8,2	78,6
25-44 ans	39,7	38,4	38,0	37,8	38,0	37,4	37,1	- 6,6	- 2,6	104,1
45-54 ans	40,6	39,3	39,1	38,6	38,3	37,6	37,5	- 7,6	- 3,1	105,3
55 ans et plus	39,5	38,4	37,9	37,3	36,3	36,1	35,4	- 10,2	- 4,0	99,5
Temps plein	41,1	40,6	40,7	40,6	40,8	39,8	39,5	- 4,0	- 1,6	111,0
Temps partiel	16,3	16,0	16,3	16,6	16,8	17,9	18,0	10,8	1,8	50,6
Industries des biens	41,0	40,2	40,1	40,2	40,2	39,7	39,6	- 3,4	- 1,4	111,3
Industries des services	37,8	36,2	35,6	35,2	35,2	34,8	34,3	- 9,2	- 3,5	96,3
Primaire	46,7	44,7	44,2	44,8	44,3	43,9	44,9	- 3,8 †	- 1,8 †	126,2
Services publics	38,2	38,0	37,3	37,4	38,1	36,6	36,6	- 4,4	- 1,7	102,7
Construction	41,0	39,9	39,6	39,8	39,4	39,7	39,9	- 2,7	- 1,1	112,1
Fabrication	39,9	39,5	39,4	39,5	39,7	39,2	39,0	- 2,3	- 0,9	109,5
Commerce	38,7	37,5	36,8	35,8	35,8	34,8	34,3	- 11,4	- 4,4	96,2
Transport et entreposage	40,8	40,5	40,5	40,1	40,3	40,7	39,7	- 2,6 †	- 1,1 †	111,6
Fin., ass., immob. et location	37,5	36,6	36,5	36,1	36,7	35,6	35,3	- 5,7	- 2,1	99,2
Serv. prof., scientif. et technique	38,2	37,4	38,2	37,4	38,1	37,8	36,6	- 4,2	- 1,6	102,8
Serv. entr., bâtim. et autres serv.	38,4	36,5	35,3	34,6	34,3	33,6	33,9	- 11,8	- 4,5	95,2
Services d'enseignement	35,0	33,2	33,6	33,1	32,9	31,2	31,0	- 11,4	- 4,0	87,1
Soins santé et assist. sociale	35,4	33,0	32,3	32,9	33,1	34,0	33,6	- 5,2	- 1,8	94,2
Information, culture et loisirs	37,3	35,0	34,9	34,7	34,6	33,8	34,0	- 8,8	- 3,3	95,4
Héberg. et serv. de restauration	39,2	36,2	33,1	32,2	31,5	31,5	30,0	- 23,4	- 9,2	84,2
Autres services	38,9	36,9	35,8	36,4	35,9	35,6	35,1	- 9,7	- 3,8	98,6
Administrations publiques	37,1	36,4	35,8	36,1	35,9	35,4	35,5	- 4,2	- 1,6	99,8

1. Exprime la position (en pourcentage) de la durée hebdomadaire moyenne de chaque groupe par rapport à celle de l'ensemble des emplois.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

3.1.2 Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe et diverses caractéristiques

Au chapitre 2, on a fait le constat que les différences entre les sexes sur le plan de la rémunération hebdomadaire pouvaient s'expliquer, en grande partie, par la durée du travail. Généralement, les femmes affichent des durées inférieures à celles des hommes. Toutefois, ces différences ne sont pas homogènes d'un groupe de travailleurs à l'autre comme le montrent les tableaux 3.2 à 3.4. Les données disponibles pour ces tableaux commencent en 1997. Dans ces tableaux, les données portent uniquement sur les employés, contrairement au tableau 3.1 où tous les travailleurs étaient pris en considération.

Les différences dans la durée du travail selon le sexe et le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail et le statut de l'emploi (tableau 3.2)

Tout au long de la période étudiée, les femmes, dans leur ensemble, affichent une durée hebdomadaire habituelle inférieure à celle des hommes. En 1997, l'écart est de 5,7 heures par semaine et se fixe à 5,0 heures en 2004. Dans chacun des sous-groupes analysés, les femmes affichent des durées de travail inférieures à celles des hommes sauf dans le cas de l'emploi à temps plein. Selon les données du tableau 3.2, lorsque l'analyse est segmentée, les femmes avaient, en 1997, une durée habituelle de travail minimale de 18,2 heures (emplois à temps partiel) et une durée maximale de 37,2 heures (emplois à temps plein) pour un écart de 19,0 heures. En comparaison, les hommes affichaient respectivement 16,3 heures et 40,2 heures pour un écart de 23,9 heures. Par rapport à 1997, les femmes effectuent en 2004 plus d'heures de travail à temps partiel (18,8 heures) mais moins d'heures à temps plein (36,7 heures). On note le même scénario chez les hommes (respectivement 17,1 heures et 39,5 heures).

La stabilité observée pour la durée du travail des femmes tout au long de la période étudiée (32,1 heures tant en 1997 qu'en 2004) cache toutefois des écarts selon les groupes d'employés. Des baisses significatives sont relevées dans le cas des employées les moins éduquées (- 3,6 %) et de celles à temps plein (- 1,2 %), alors qu'on observe une augmentation de la durée hebdomadaire habituelle de travail des employées à temps partiel (+ 2,9 %).

Dans le cas des hommes, une tendance à la baisse est observée pour l'ensemble des travailleurs. Cette tendance se retrouve dans la majorité des groupes. Les employés à temps partiel sont les seuls à augmenter leur durée hebdomadaire habituelle de travail (+ 4,3 %) comme c'est le cas chez les femmes d'ailleurs. Pour ce qui est des baisses, aux groupes déjà observés chez les femmes (employés sans diplôme d'études secondaires : - 3,4 % et ceux à temps plein : - 1,6 %) se rajoutent notamment les travailleurs de 25 à 44 ans (- 1,6 %) et de 55 ans et plus (- 2,9 %) ainsi que ceux occupant des emplois permanents (- 1,9 %). Notons toutefois que certaines variations de faible amplitude entre 1997 et 2004 peuvent dissimuler des variations plus importantes qui ont pu avoir lieu au cours de la période. À titre d'exemple, citons les diplômés universitaires dont la durée hebdomadaire habituelle de travail a progressé de 0,4 heure entre 1997 et 2000 puis régressé de 0,9 heure entre 2000 et 2004 pour un recul sur l'ensemble de la période de 0,5 heure seulement, trop faible pour être significatif.

Dans l'ensemble, le ratio du temps de travail des femmes sur celui des hommes est de 84,8 % en 1997 et de 86,5 % en 2004. Les femmes travaillent donc en moyenne près de 15 % moins d'heures que les hommes. Le seul cas où ce ratio est supérieur à 100 % est celui de l'emploi à temps partiel tant en 1997 (111,5 %) qu'en 2004 (110,0 %). Dans la majorité des autres cas, il est même inférieur à 90 %. En 1997, les plus faibles ratios se retrouvent dans les groupes des 55 ans et plus (81,5 %) et des personnes n'ayant pas terminé leur diplôme d'études secondaires (82,2 %). Nous relevons les deux mêmes groupes en 2004 (83,3 % et 82,0 % respectivement). Toutefois, de façon générale, le ratio du temps de travail des femmes sur celui des hommes est en augmentation entre 1997 et 2004, notamment dans les groupes des 25-44 ans (+ 2,2 points) et des 45-54 ans (+ 2,0 points), des détenteurs d'un diplôme universitaire (+ 2,3 points) de même que des personnes occupant un emploi temporaire (+ 3,8 points).

Tableau 3.2

Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe et ratio femmes/hommes, résultats selon le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail et le statut de l'emploi, ensemble des employés, Québec, années choisies

		Femmes			Hommes			Ratio F/H	
		1997	2000	2004	1997	2000	2004	1997	2004
Heures hebdomadaires habituelles									
%									
Ensemble	h	32,1	32,5	32,1	37,8	37,6	37,1	84,8	86,5
Variation ¹	%			0,0 †			- 1,9 †		
15-24 ans	h	25,7	26,5	25,6	31,0	31,3	30,4	82,9	84,2
Variation ¹	%			- 0,5 †			- 2,0 †		
25-44 ans	h	33,5	33,8	33,8	39,1	39,1	38,5	85,7	87,9
Variation ¹	%			0,9 †			- 1,6		
45-54 ans	h	33,0	33,9	33,7	39,1	39,1	39,0	84,4	86,4
Variation ¹	%			1,9 †			- 0,5 †		
55 ans et plus	h	30,9	31,6	30,7	37,9	37,2	36,8	81,5	83,3
Variation ¹	%			- 0,6 †			- 2,9		
Sans dipl. second.	h	31,6	31,6	30,5	38,5	37,5	37,2	82,2	82,0
Variation ¹	%			- 3,6			- 3,4		
Dipl. second.	h	33,0	33,0	32,5	38,4	38,3	37,7	85,9	86,3
Variation ¹	%			- 1,3 †			- 1,7 †		
Postsecondaire	h	31,5	31,9	31,7	37,4	37,3	36,9	84,1	85,9
Variation ¹	%			0,8 †			- 1,3		
Dipl. univ.	h	33,1	33,9	33,5	37,4	37,8	36,9	88,5	90,8
Variation ¹	%			1,2 †			- 1,4 †		
Temps plein	h	37,2	37,0	36,7	40,2	39,9	39,5	92,5	92,9
Variation ¹	%			- 1,2			- 1,6		
Temps partiel	h	18,2	18,4	18,8	16,3	16,6	17,1	111,5	110,0
Variation ¹	%			2,9			4,3		
Permanent	h	33,0	33,4	32,9	38,6	38,5	37,8	85,5	86,9
Variation ¹	%			- 0,2 †			- 1,9		
Temporaire	h	26,5	27,3	27,2	32,3	32,0	31,8	82,0	85,8
Variation ¹	%			2,7 †			- 1,8 †		

1. La variation porte sur l'ensemble de la période, soit 1997-2004.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Les différences dans la durée du travail selon le sexe, le niveau de compétence et la durée de l'emploi

Les données du tableau 3.3 montrent qu'en 1997, sur la base de l'analyse selon les compétences, tant les hommes que les femmes qui occupent des emplois de niveau élémentaire affichent le plus faible nombre d'heures hebdomadaires habituelles (34,5 et 28,9 heures respectivement), alors que le plus grand nombre d'heures de travail se trouve chez les gestionnaires des deux groupes (41,0 et 37,7 heures respectivement). En 2004, ce sont toujours les emplois de niveau élémentaire ainsi que ceux de gestion qui présentent, respectivement, le plus faible et le plus grand nombre d'heures hebdomadaires pour les deux sexes.

En 1997, les employés tant féminins (28,4 heures) que masculins (35,4 heures) occupant leur emploi depuis moins de 12 mois ont la durée habituelle du travail la moins élevée lorsque l'analyse porte sur la durée de l'emploi. Cela est également le cas en 2004 (28,4 heures et 34,3 heures respectivement). Pour les deux années, les heures hebdomadaires habituelles les plus élevées se retrouvent par contre chez ceux ayant une durée de l'emploi de 10 à 19 ans ou de 20 ans et plus, les écarts entre ces deux niveaux de durée étant très faibles.

La stabilité observée pour la durée du travail des femmes tout le long de la période étudiée (32,1 heures tant en 1997 qu'en 2004) résulte du peu de variation dans la plupart des groupes étudiés. On note toutefois une augmentation de 2,8 % dans le cas des professionnelles, alors que la durée hebdomadaire habituelle de travail des femmes occupant des emplois de niveau élémentaire recule de 3,7 %.

Dans le cas des hommes, la tendance à la baisse notée pour l'ensemble des employés se retrouve dans la majorité des groupes. Les reculs les plus importants se retrouvent particulièrement chez les gestionnaires (- 3,3 %), les hommes occupant les emplois de niveau élémentaire (- 3,3 %) et ceux ayant de 1 à 3 ans d'ancienneté (- 2,9 %).

Dans tous les groupes analysés au tableau 3.3, le ratio du temps de travail des femmes sur celui des hommes est inférieur à 100 %. Le ratio le plus élevé est observé dans le cas des gestionnaires tant en 1997 (91,9 %) qu'en 2004 (94,8 %), alors que les ratios les plus faibles sont notés dans les emplois de niveau intermédiaire (81,5 % en 1997 et 82,9 % en 2004) et chez les travailleurs ayant moins de 12 mois d'ancienneté (80,3 % et 82,7 % respectivement). Ce ratio est toutefois en hausse au cours de la période pour certains groupes de travailleurs. C'est le cas particulièrement des emplois de gestion (+ 2,9 points) ou de niveau professionnel (+ 3,4 points) et de ceux dont la durée de l'emploi est de moins de 12 mois (+ 2,4 points).

Les différences dans la durée du travail selon le sexe et d'autres caractéristiques du milieu de travail

Selon les données inscrites au tableau 3.4, en 1997, les femmes affichent leur plus faible durée habituelle hebdomadaire de travail dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration (28,1 heures) et leur plus forte durée dans le secteur de la fabrication (37,6 heures), pour un écart de 9,5 heures. En comparaison, les hommes travaillent aussi, en 1997, le moins dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration (32,7 heures). Par contre, leur durée habituelle hebdomadaire de travail la plus élevée se retrouve dans le secteur primaire (42,1 heures), pour un écart de 9,4 heures. En 2004, ce sont les mêmes secteurs qui affichent les plus grands et les plus petits nombres habituels d'heures de travail autant chez les femmes (26,6 heures et 37,2 heures respectivement) que chez les hommes (30,1 heures et 42,0 heures respectivement).

Tableau 3.3

Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe et ratio femmes/hommes, résultats selon le niveau de compétence et la durée de l'emploi, ensemble des employés, Québec, années choisies

		Femmes			Hommes			Ratio F/H	
		1997	2000	2004	1997	2000	2004	1997	2004
Heures hebdomadaires habituelles									%
Ensemble	h	32,1	32,5	32,1	37,8	37,6	37,1	84,8	86,5
Variation ¹	%			0,0 †			- 1,9 †		
Gestionnaire	h	37,7	37,5	37,6	41,0	40,5	39,6	91,9	94,8
Variation ¹	%			- 0,2 †			- 3,3		
Professionnel	h	32,0	33,3	32,9	36,5	36,8	36,1	87,8	91,2
Variation ¹	%			2,8			- 1,0 †		
Technique	h	33,2	33,5	33,5	38,7	38,4	38,1	85,7	87,9
Variation ¹	%			1,1 †			- 1,5		
Intermédiaire	h	31,3	31,8	31,3	38,4	38,3	37,8	81,5	82,9
Variation ¹	%			0,1 †			- 1,6		
Élémentaire	h	28,9	28,9	27,8	34,5	33,7	33,4	83,8	83,4
Variation ¹	%			- 3,7			- 3,3		
Moins de 12 mois	h	28,4	29,4	28,4	35,4	35,1	34,3	80,3	82,7
Variation ¹	%			- 0,1 †			- 3,0 †		
1 an à 3 ans	h	31,3	31,7	31,2	37,0	36,8	36,0	84,6	86,8
Variation ¹	%			- 0,4 †			- 2,9		
4 ans à 9 ans	h	33,3	34,1	33,6	38,7	38,9	38,3	85,9	87,6
Variation ¹	%			1,0 †			- 1,1 †		
10 ans à 19 ans	h	33,9	34,0	34,1	39,3	39,3	38,9	86,3	87,6
Variation ¹	%			0,6 †			- 0,9 †		
20 ans et plus	h	34,2	34,5	34,3	39,1	38,8	38,9	87,3	88,1
Variation ¹	%			0,3 †			- 0,6 †		

1. La variation porte sur l'ensemble de la période, soit 1997-2004.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3.4

Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe et ratio femmes/hommes, résultats selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité, ensemble des employés, Québec, années choisies

		Femmes			Hommes			Ratio F/H	
		1997	2000	2004	1997	2000	2004	1997	2004
Heures hebdomadaires habituelles									
%									
Ensemble	h	32,1	32,5	32,1	37,8	37,6	37,1	84,8	86,5
Variation ¹	%			0,0 †			- 1,9 †		
Syndiqué	h	32,6	32,9	32,7	38,0	37,9	37,7	85,8	86,6
Variation ¹	%			0,2 †			- 0,7 †		
Non syndiqué	h	31,8	32,2	31,7	37,7	37,4	36,7	84,3	86,5
Variation ¹	%			- 0,2 †			- 2,7		
Moins de 20 employés	h	29,9	30,6	29,8	36,6	37,0	36,1	81,5	82,7
Variation ¹	%			- 0,2 †			- 1,6 †		
Entre 20 et 99 employés	h	32,7	32,7	32,2	38,2	37,5	37,1	85,6	86,7
Variation ¹	%			- 1,5 †			- 2,8		
Entre 100 et 500 employés	h	33,8	34,3	34,1	38,6	38,4	37,8	87,6	90,1
Variation ¹	%			0,7 †			- 2,1		
Plus de 500 employés	h	34,0	34,3	34,5	38,1	37,9	37,9	89,3	91,1
Variation ¹	%			1,5 †			- 0,4 †		
Public	h	31,4	31,7	32,1	35,7	35,9	35,5	88,0	90,3
Variation ¹	%			2,0			- 0,6 †		
Privé	h	32,3	32,7	32,1	38,3	38,0	37,4	84,3	85,6
Variation ¹	%			- 0,8 †			- 2,3		
Industries des biens	h	36,8	37,0	36,7	40,1	39,9	39,5	91,8	92,8
Variation ¹	%			- 0,3 †			- 1,4		
Industries des services	h	31,2	31,6	31,4	36,4	36,3	35,7	85,6	87,9
Variation ¹	%			0,5 †			- 2,2		
Primaires	h	33,5	34,1	35,1	42,1	42,6	42,0	79,6	83,5
Variation ¹	%			4,8 †			- 0,2 †		
Services publics	h	35,6	35,0	35,0	37,2	38,2	37,2	95,6	94,2
Variation ¹	%			- 1,6 †			- 0,1 †		
Construction	h	29,9	33,2	33,5	39,9	39,8	39,8	75,0	84,1
Variation ¹	%			11,9 †			- 0,2 †		
Fabrication	h	37,6	37,6	37,2	40,1	39,7	39,4	93,7	94,6
Variation ¹	%			- 0,9 †			- 1,8		

Tableau 3.4 (suite)

Heures hebdomadaires habituelles selon le sexe et ratio femmes/hommes, résultats selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité, ensemble des employés, Québec, années choisies

		Femmes			Hommes			Ratio F/H	
		1997	2000	2004	1997	2000	2004	1997	2004
Heures hebdomadaires habituelles									
%									
Ensemble	h	32,1	32,5	32,1	37,8	37,6	37,1	84,8	86,5
Variation ¹	%			0,0 †			- 1,9 †		
Commerce	h	30,5	31,1	30,1	36,8	36,0	35,3	83,0	85,4
Variation ¹	%			- 1,3 †			- 4,1 †		
Transport et entreposage	h	32,1	34,0	33,2	40,1	41,6	40,5	80,0	82,1
Variation ¹	%			3,6 †			0,9 †		
Fin., ass., immob. et location	h	33,2	33,5	33,7	37,3	37,0	36,6	89,1	92,2
Variation ¹	%			1,6 †			- 1,9 †		
Serv. prof., scientif. et	h	33,9	34,8	34,6	38,0	38,3	37,4	89,2	92,5
Variation ¹	%			2,0 †			- 1,7 †		
Serv. entr., bâtim. et autres	h	31,4	32,5	32,6	35,4	35,8	36,0	88,8	90,6
Variation ¹	%			3,8 †			1,9 †		
Services d'enseignement	h	29,6	30,0	30,1	33,1	33,9	32,6	89,3	92,1
Variation ¹	%			1,7 †			- 1,4 †		
Soins santé et assist. sociale	h	30,8	31,4	31,5	35,4	35,1	34,4	87,0	91,6
Variation ¹	%			2,5 †			- 2,7 †		
Information, culture et loisirs	h	33,0	32,8	31,9	35,9	34,7	34,3	91,8	93,0
Variation ¹	%			- 3,3 †			- 4,6 †		
Héberg. et serv. de restauration	h	28,1	28,0	26,6	32,7	30,9	30,1	85,8	88,4
Variation ¹	%			- 5,2 †			- 7,9		
Autres services	h	32,2	31,2	30,8	38,2	37,8	37,4	84,4	82,5
Variation ¹	%			- 4,2 †			- 2,1 †		
Administrations publiques	h	33,4	33,9	34,5	36,4	36,5	36,7	91,8	94,0
Variation ¹	%			3,3			0,8 †		

1. La variation porte sur l'ensemble de la période, soit 1997-2004.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

À l'exception de certains groupes d'employées, les femmes connaissent peu de changement à leur temps de travail entre 1997 et 2004. La principale augmentation observée est dans le secteur public (+ 2,0 %). Elle résulte, en grande partie, de la hausse observée dans le secteur des administrations publiques (+ 3,3 %). De leur côté les hommes n'affichent pratiquement que des baisses dans leurs durées hebdomadaires habituelles de travail. Les plus importantes sont notamment chez les travailleurs non syndiqués (- 2,7 %), les travailleurs des établissements de 20 à 99 employés (- 2,8 %) et de 100 à 500 employés (- 2,1 %), ceux du secteur privé (- 2,3 %), ceux des industries des services (- 2,2 %) ainsi que ceux du secteur de l'hébergement et des services de restauration (- 7,9 %).

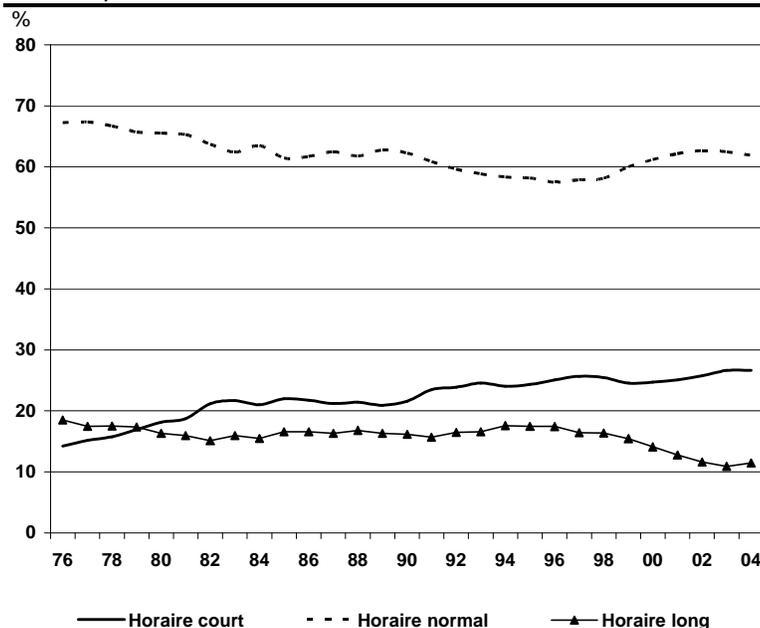
Tant en 1997 qu'en 2004, le ratio du temps de travail des femmes sur celui des hommes est inférieur à 100 % pour tous les cas analysés. À l'exclusion des secteurs des services publics et des autres services, ce ratio augmente entre ces deux années. Mentionnons, à cet effet, les cas des employés non syndiqués (+ 2,2 points), de ceux qui se trouvent dans les établissements de 100 à 500 employés (+ 2,5 points), de ceux du secteur public (+ 2,3 points) et de ceux des industries des services (+ 2,3 points). On dénombre également plusieurs augmentations du ratio parmi les secteurs d'activité économique, notamment chez les employés du secteur primaire (+ 3,9 points), de la construction (+ 9,1 points), des services professionnels, scientifiques et techniques (+ 3,3 points) et du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (+ 4,6 points).

3.2 Horaire de travail habituel

Pour cet indicateur, l'analyse porte sur l'ensemble des travailleurs (employés et travailleurs autonomes) pour la période 1976 à 2004 et est ensuite segmentée selon le sexe. D'autres analyses plus détaillées sont présentées et couvrent, par contre, la période 1997-2004; elles concernent uniquement les employés et tiennent compte du sexe, du groupe d'âge, du niveau d'études, du régime de travail et du statut de l'emploi. L'analyse considère aussi le niveau de compétence, la durée de l'emploi (ancienneté), la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie ainsi que les secteurs d'activité. Enfin, pour ces mêmes variables, les données sont également ventilées selon le sexe et portent sur l'année 2004.

Au-delà de la durée hebdomadaire moyenne des heures de travail, les horaires de travail donnent une autre image du temps travaillé, notamment sur les tendances en matière de polarisation du temps de travail (Hall, 1999; Sheridan, Sunter et Diverty, 1996). Dans ses travaux, l'Institut utilise trois types d'horaires de travail : l'horaire court, l'horaire normal et l'horaire long. L'horaire court regroupe les travailleurs qui ont des semaines habituelles de travail de moins de 35 heures, l'horaire normal retient les travailleurs qui déclarent travailler habituellement entre 35 et 40 heures, et l'horaire long concerne les travailleurs qui déclarent faire habituellement 41 heures ou plus par semaine.

Figure 3.6
Répartition de l'ensemble des travailleurs selon le type d'horaire de travail (sur la base des heures habituelles), Québec, 1976-2004



La figure 3.6 présente l'évolution de la répartition des travailleurs selon le type d'horaire pour les années 1976 à 2004. De façon générale, on constate une tendance à l'augmentation des horaires courts (+ 12,4 points de pourcentage), une baisse des horaires normaux jusqu'en 1997 pour remonter par la suite sans jamais toutefois atteindre son niveau de départ (- 5,4 points pour la période) et une diminution des horaires longs, particulièrement en fin de période (- 7,0 points). Les horaires courts gagnent en importance puisqu'en 1976, environ 15 % des travailleurs s'y retrouvaient, alors qu'en 2004, cette proportion grimpe à plus du quart (26,6 %). Cette croissance se fait au dépens des deux autres groupes. En effet, en 1976, on comptait presque 2 travailleurs sur 10 (18,5 %) qui travaillaient 41 heures ou plus (horaire long). En 2004, ils n'étaient plus qu'environ 1 sur 10 (11,5 %) à se retrouver dans cette catégorie. Enfin, les horaires normaux concernaient la très grande majorité des travailleurs en 1976 (67,3 %); cette proportion demeure toujours la plus importante en 2004 mais regroupe proportionnellement moins de travailleurs (61,9 %).

Entre 1976 et 1982, les horaires courts augmentent de façon notable (+ 6,9 points), alors qu'on assiste concurremment à une baisse dans les horaires longs (- 3,3 points) et les horaires normaux (- 3,6 points). Comme cela a été constaté dans l'analyse des heures hebdomadaires habituelles, cette situation s'explique essentiellement par l'ajout d'un nombre important d'emplois à temps partiel au cours de cette période, combiné à des pertes surtout dans les horaires normaux au cours de la récession des années 1980.

Entre 1983 et 1990, la répartition des travailleurs dans les divers horaires connaît peu de changement. Cette stabilité dure jusqu'à la récession du début des années 1990 qui, encore là, affecte davantage les travailleurs avec un horaire de 35 à 40 heures. En effet, ces derniers voient leur proportion diminuer de 2,6 points entre 1990 et 1992. Cette baisse coïncide encore ici avec un accroissement des horaires courts (+ 2,3 points), alors que la part des horaires longs bouge à peine. Les années qui suivent cette dernière récession montrent que la baisse observée dans l'importance des horaires normaux se poursuit jusqu'en 1996. C'est d'ailleurs cette année que l'on observe la plus faible proportion de travailleurs avec des horaires normaux (57,5 %). La situation change toutefois par la suite alors que l'on assiste à une croissance progressive de la part des horaires normaux. En effet, en 2002, 62,6 % de l'ensemble des travailleurs ont un tel horaire, soit une augmentation de 5,1 points. Cette tendance à la hausse ne se poursuit toutefois pas, par la suite, la proportion des horaires normaux se situant à 61,9 % en 2004. Parallèlement, on observe une baisse dans l'importance des horaires longs entre 1996 et 2004 (- 6,0 points), alors que celle des horaires courts progresse très légèrement (+ 1,6 point).

Comme la part des horaires courts change peu durant cette dernière période, on pourrait supposer que le transfert des emplois aux horaires longs s'est surtout effectué vers des emplois aux horaires normaux. Cela pourrait s'expliquer, en partie, par les changements apportés en 1997 aux normes du travail du Québec sur le plan de la semaine normale du travail. Ces changements, rappelons le, visaient à réduire progressivement la semaine normale de travail des employés de 44 heures à 40 heures entre 1997 et 2000 à raison d'une heure par année². Or comme le paiement du temps supplémentaire est établi généralement en sus des heures normales de travail, on peut penser qu'il y a eu graduellement des modifications aux horaires de travail de plus de 40 heures dans les entreprises afin qu'ils correspondent à la semaine normale de travail³. Les tableaux 3.5 et 3.6 donnent des résultats détaillés sur les changements dans les horaires de travail entre 1997 et 2004. On peut constater que l'horaire long diminue de façon générale mais que cette baisse est beaucoup plus importante dans les groupes qui affichaient, au départ, une plus grande proportion d'horaires longs en 1997.

Par ailleurs, lorsque l'on compare la proportion des horaires courts par rapport à celle des horaires longs, on voit des changements tout au long de la période étudiée. En effet, en 1976, un écart de 4,3 points (favorable aux horaires longs) s'établissait entre les deux groupes. Graduellement, l'écart se rétrécit et la tendance s'inverse dès 1980. Dès lors, l'écart entre les deux groupes s'accroît d'année en année. Ainsi, celui-ci était de 1,9 point en 1980, de 7,8 points en 1991 et grimpe à 15,2 points en 2004. Si l'on fait le même exercice entre les horaires courts et les horaires normaux, on observe une diminution progressive de l'écart entre les deux groupes (toujours favorable aux horaires normaux). Ainsi, celui-ci était de 53,0 points en 1976 pour n'être que de 35,3 points en 2004. Ces diverses tendances témoignent bien de la polarisation du temps de travail habituel vers une durée moindre au cours des années 1976 à 2004. Les raisons déjà évoquées à cet effet (présence accrue des femmes,

2. Toutefois, ces changements excluaient, entre autres, les personnes qui occupaient un emploi de gestion.

3. L'idée qu'il y aurait eu un certain transfert des emplois aux horaires longs vers des emplois aux horaires normaux semble s'observer dans les taux de croissance de l'emploi. Ainsi, entre 1997 et 2004, l'emploi total a crû de 16,6 %, celui regroupant les horaires de 40 heures s'est accru de 18,1 %, alors qu'on notait une baisse importante (- 18,6 %) des emplois dont les heures hebdomadaires habituelles étaient de 41 heures et plus (horaire long) (données non présentées).

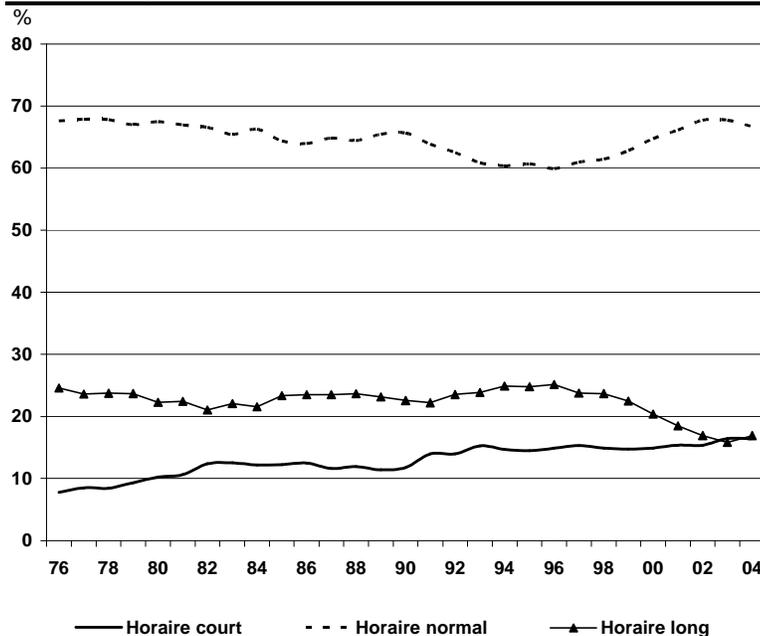
diminution des heures de travail chez les jeunes et les travailleurs plus âgés) doivent être associées aux changements normatifs survenus au Québec durant les années 1997 à 2000 pour expliquer ces mouvements.

L'horaire de travail habituel selon le sexe

Les figures 3.7a et 3.7b présentent l'évolution de la répartition des travailleurs et des travailleuses selon le type d'horaire entre 1976 à 2004. Malgré le fait que les variations dans les horaires de travail ne sont pas toujours de même importance pour les sexes, on constate tout de même des tendances relativement similaires. Ainsi, pour ce qui est des horaires normaux, on note une baisse jusqu'au milieu des années 1990 suivie d'une remontée les années suivantes, plus marquée chez les hommes. Parallèlement, il y a une augmentation des horaires courts pour les deux groupes. Enfin, les horaires longs varient peu sur l'ensemble de la période étudiée chez les femmes, mais diminuent en fin de période chez les hommes.

Figure 3.7a

Répartition de l'ensemble des travailleurs masculins selon le type d'horaire de travail (sur la base des heures habituelles), Québec, 1976-2004

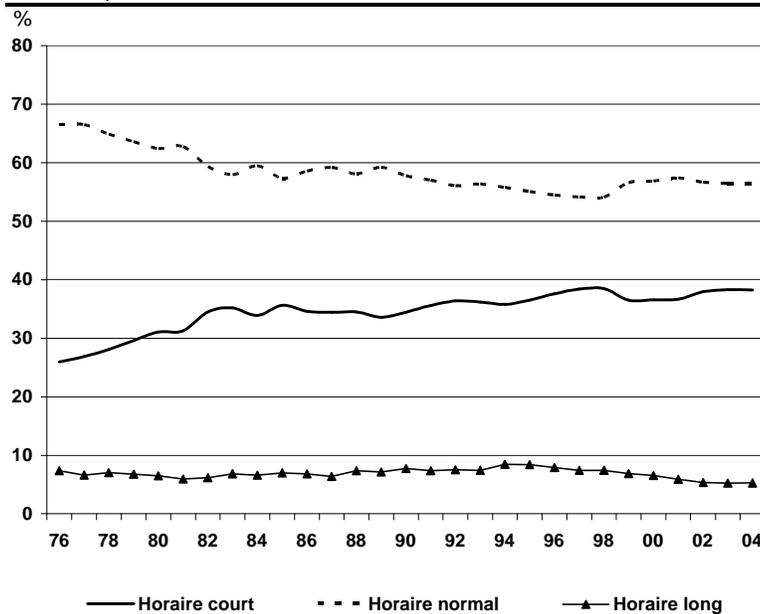


continuellement entre 1976 et 1983, passant, de 26,0 % à 35,2 % (+ 9,2 points). En comparaison, celle des hommes a crû deux fois moins vite (+ 4,7 points) pour s'établir à 12,5 % en 1983; elle était de 7,8 % en 1976. Alors que l'impact de la hausse de l'horaire court s'est essentiellement fait sentir dans la baisse des horaires normaux pour les femmes, la situation est différente chez les hommes. Pour ces derniers, ce sont à la fois les horaires normaux et longs qui, dans des proportions presque similaires, ont baissé en faveur des horaires courts. On doit tout de même préciser que ces baisses se sont fait sentir progressivement dans le cas des horaires longs alors que, dans le cas des horaires normaux, celles-ci ont surtout eu lieu durant les années 1981 à 1983, soit celles marquées davantage par la récession.

Certains constats s'imposent avant d'aller plus en détail dans l'analyse de l'évolution des divers horaires entre 1976 et 2004. Dans les deux groupes, les horaires normaux sont les plus fréquents, même s'ils le sont légèrement plus dans le cas des hommes. Ces derniers travaillent toutefois nettement moins souvent selon des horaires courts (fourchette variant de 7,8 % à 16,5 %) que les femmes (fourchette variant de 26,0 % à 38,5 %). À l'inverse, les proportions de femmes ayant des horaires longs restent toujours plus faibles (trois fois moins en général) que celles des hommes, même si une baisse est constatée pour ces derniers à partir de 1998.

L'augmentation de l'horaire court durant la fin des années 1970 et le début des années 1980 est très importante chez les femmes. En effet, la proportion de femmes qui travaillent selon un tel horaire s'est accrue

Figure 3.7b
Répartition de l'ensemble des travailleurs féminins selon le type d'horaire de travail (sur la base des heures habituelles), Québec, 1976-2004



Dans le cas des hommes, ce ratio est de 16,4 %, soit moins de la moitié. Sur l'ensemble de la période étudiée, la croissance de la part des horaires courts dans l'emploi féminin est de 12,3 points comparé à 8,6 points chez les hommes.

Les changements apportés à la semaine normale du travail entre 1997 et 2000, soulevés précédemment, sont particulièrement bien observables chez les hommes. En effet, en 1996 ces derniers occupaient des emplois aux horaires longs dans une proportion de 25,2 %. Comme on peut le voir sur la figure, cette proportion diminue progressivement pour se fixer à 15,8 % en 2003. Il s'agit d'une baisse appréciable de 9,4 points. La proportion d'horaires longs se situe d'ailleurs en 2003 à son niveau le plus bas de la période. Par contre, en 2004, on note une légère augmentation : la proportion se fixe à 16,9 %. L'impact de la diminution des horaires longs se fait sentir évidemment dans les horaires normaux; entre 1996 et 2003, la proportion de ce type d'horaire augmente de 7,8 points chez les hommes.

Lorsque l'on compare l'écart entre les proportions de femmes et d'hommes selon le type d'horaire, on constate les résultats suivants. L'écart dans l'horaire court s'accroît en faveur des femmes. Ainsi, en 1976, un écart de 18,2 points (26,0 % des femmes avaient un horaire court comparativement à 7,8 % des hommes) séparait les deux groupes. En 2004, celui-ci s'est légèrement accru pour se fixer à 21,8 points. Cela est dû au fait que la part des femmes dans les horaires de moins de 35 heures a augmenté plus fortement que celle des hommes (12,3 points contre 8,6 points) durant cette période. Pour ce qui est de l'horaire normal, l'écart, favorable aux hommes, s'est accru de façon notable entre 1976 et 2004. Il était de seulement un point au début de la période pour s'établir à 10,2 points en fin de période. Ce changement est explicable par la baisse de l'importance de l'horaire normal chez les femmes en faveur de l'horaire court, combinée à une croissance de l'horaire normal des hommes au dépens de l'horaire long. En 1976, les deux tiers pratiquement des travailleurs, tant féminins que masculins, avaient un horaire normal. Cette proportion est sensiblement la même pour les hommes en 2004 alors qu'elle diminue à

La deuxième récession, qui survient au début de la décennie 1990, affecte surtout les travailleurs ayant des horaires normaux. Entre 1990 et 1992, ce type d'horaire diminue chez les hommes (- 3,2 points) et chez les femmes (- 1,7 point). Là encore, ce sont surtout les horaires courts qui s'accroissent en contrepartie. Contrairement aux hommes qui n'affichent pas d'augmentation de la proportion d'horaires courts dans les années suivant la fin de cette deuxième récession, les femmes continuent à occuper davantage des emplois de durée moindre. Ainsi, entre 1993 et 1998, la proportion de femmes ayant un horaire de moins de 35 heures par semaine passe de 36,2 % à 38,5 %, soit une hausse de 2,3 points. Par rapport à l'ensemble de la période étudiée, l'année 1998 est d'ailleurs celle où l'on observe la plus grande proportion d'horaires courts chez les femmes en emploi. Une certaine stabilité est observée par la suite, cette proportion se fixant à 38,3 % en 2004.

56,5 % pour les femmes. Enfin, l'écart entre les sexes, dans l'horaire long, est toujours favorable aux hommes; il a rétréci entre 1976 (17,2 points) et 2004 (11,7 points). Cette baisse résulte essentiellement de la diminution de la part de l'horaire long chez les hommes, surtout à partir de la fin des années 1990.

Par ailleurs, on remarque des différences appréciables entre les hommes et les femmes quand on compare, pour chaque groupe, l'horaire court à l'horaire long et à l'horaire normal. Par exemple, dans le premier cas de figure, on notait chez les hommes, en 1976, un écart de 16,8 points en faveur des horaires longs, tandis qu'on observait un écart 18,6 points chez les femmes, mais cette fois en faveur des horaires courts. En 2004, la situation révèle que l'écart chez les hommes a presque disparu, alors que chez les femmes il s'est accru et se fixe à près du double (33,0 points). Dans le deuxième cas, l'horaire normal est toujours plus important que l'horaire court peu importe le sexe et l'année. En 1976, l'écart chez les hommes était de 59,8 points comparativement à seulement 40,6 points chez les femmes. En fin de période, l'écart s'est quelque peu rétréci chez les hommes (passant à 50,2 points) mais a nettement diminué chez les femmes, ne s'établissant plus qu'à 18,2 points.

3.2.1 Horaire de travail habituel selon certaines caractéristiques de l'employé, de l'emploi et du milieu de travail

Les différences dans l'horaire de travail habituel selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi (tableau 3.5)

Pour cette section et la suivante, les données concernent les employés uniquement, les travailleurs autonomes étant exclus. Autant en 1997 qu'en 2004, l'horaire court est le plus fréquent chez les employés de 15 à 24 ans, l'horaire normal le plus présent chez ceux à temps plein et l'horaire long est le plus élevé chez les gestionnaires. En 2004, plus de 1 jeune employé sur 2 (54,2 %) avait un horaire de travail habituel de moins de 35 heures, plus de 8 employés à temps plein sur 10 (81,6 %) affichaient un horaire habituel de 35 à 40 heures et 11,6 % des gestionnaires avaient un horaire hebdomadaire habituel de 41 heures ou plus. Il est à préciser que la Loi sur les normes du travail ne s'applique pas aux gestionnaires en ce qui concerne la durée de la semaine normale de travail.

En 2004⁴, certains groupes de travailleurs présentent une proportion d'horaires courts plus élevée que la moyenne d'ensemble (26,8 %). C'est le cas, notamment, des femmes (38,0 %), des employés de 15 à 24 ans (54,2 %), des employés temporaires (48,3 %), de ceux dont l'emploi est de niveau élémentaire (44,6 %) et des travailleurs ayant la plus faible durée de l'emploi (40,3 %). Notons que l'ensemble des travailleurs à temps partiel ont un horaire court puisque pour être considéré à temps partiel, la durée du travail doit être de moins de 30 heures selon les définitions de l'Enquête sur la population active. À l'inverse, certains groupes affichent des proportions faibles d'horaires courts, notamment les hommes (16,0 %), les employés à temps plein (10,4 %) et ceux ayant 20 ans et plus d'ancienneté (15,6 %).

4. La plupart des groupes de travailleurs relevés dans l'analyse en 2004 l'auraient été également dans une analyse portant sur l'année 1997.

Tableau 3.5

Horaire de travail habituel selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi, ensemble des employés, Québec, 1997 et 2004

Type d'horaire ¹	1997			2004		
	Court	Normal	Long	Court	Normal	Long
	%			%		
Ensemble	25,6	63,3	11,0	26,8	66,7	6,5
Hommes	14,8	68,2	17,0	16,0	73,4	10,6
Femmes	37,9	57,8	4,4 *	38,0	59,7	2,3 **
15-24 ans	52,1	39,3	8,6 *	54,2	42,6	3,2 **
25-44 ans	20,2	68,1	11,7	19,5	73,6	6,9
45-54 ans	20,5	69,0	10,5	19,8	72,7	7,4 *
55 ans et plus	27,4	60,1	12,5 *	31,9	60,2	7,9 *
Sans dipl. second.	24,6	59,5	15,9	30,2	60,3	9,5 *
Dipl. second.	22,9	66,3	10,8	26,3	66,4	7,3 *
Postsecondaire	27,4	63,2	9,4	27,7	66,6	5,7 *
Dipl. univ.	25,0	64,8	10,3	22,0	72,4	5,6 *
Temps plein	9,4	77,1	13,5	10,4	81,6	8,0
Temps partiel	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Permanent	22,1	66,6	11,4	23,4	70,0	6,7
Temporaire	49,2	41,8	9,0 *	48,3	46,1	5,6 **
Gestionnaire	8,0 **	72,0	20,0	5,4 **	83,1	11,6 *
Professionnel	29,2	64,2	6,6 *	25,8	70,3	3,9 **
Technique	19,6	70,5	9,9	19,4	74,7	5,9 *
Intermédiaire	27,7	59,7	12,6	29,7	61,8	8,5
Élémentaire	38,4	51,9	9,7 *	44,6	51,1	4,2 **
Moins de 12 mois	38,5	49,6	11,9	40,3	54,2	5,6 *
1 an à 3 ans	30,1	57,9	12,0	32,1	62,0	5,8 *
4 ans à 9 ans	22,9	65,7	11,4	21,2	71,6	7,2 *
10 ans à 19 ans	18,1	72,3	9,6	18,6	74,5	6,9 *
20 ans et plus	14,2	76,1	9,6 *	15,6	76,6	7,8 *

1. Le type d'horaire est défini comme suit : court (moins de 35 heures), normal (35-40 heures), long (41 heures et +).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

D'autres groupes de travailleurs affichent, en 2004, une proportion d'horaires normaux plus élevée que la moyenne d'ensemble (66,7 %). Mentionnons principalement les employés qui travaillent à temps plein (81,6 %), les gestionnaires (83,1 %), les employés occupant des emplois de niveau technique (74,7 %) ainsi que ceux ayant une durée de l'emploi de 10 à 19 ans (74,5 %) et de 20 ans et plus (76,6 %). De faibles proportions d'employés ayant des horaires normaux sont spécialement relevées en 2004 dans le cas des jeunes (42,6 %), des employés temporaires (46,1 %), de ceux ayant un niveau d'emploi élémentaire (51,1 %) et occupant leur emploi depuis moins de 12 mois (54,2 %). Ces groupes ont tous des proportions d'horaires courts importantes comme on vient de le voir.

Enfin, la proportion de l'ensemble des travailleurs ayant un horaire long est de 6,5 % en 2004. Certains groupes de travailleurs présentent une proportion plus élevée, notamment les hommes (10,6 %) et les gestionnaires (11,6 %).

Les différences dans l'horaire de travail habituel selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité (tableau 3.6).

En 1997, tout comme en 2004, l'horaire court est le plus important dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration, l'horaire normal est le plus élevé dans le secteur de la fabrication, alors que l'horaire long est le plus présent dans le secteur primaire. En 2004, plus de 6 employés sur 10 (62,1 %) du secteur de l'hébergement et des services de restauration avaient un horaire de moins de 35 heures, plus de 8 employés sur 10 (85,0 %) du secteur de la fabrication avaient un horaire de travail habituel de 35 à 40 heures et le tiers de employés du secteur primaire (33,0 %) travaillaient selon un horaire de 41 heures ou plus par semaine.

En 2004⁵, certains groupes de travailleurs affichent une proportion d'horaires courts plus élevée que la moyenne d'ensemble (26,8 %). C'est le cas, notamment, des employés se trouvant dans les plus petits établissements (37,4 %), de ceux du secteur du commerce (37,6 %), des employés des services d'enseignement (43,3 %), de ceux du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (38,9 %) ainsi que des employés du secteur de l'hébergement et des services de restauration (62,1 %). Tous ces groupes affichent simultanément des proportions d'horaires normaux plus faibles que la moyenne d'ensemble (66,7 %).

Certains autres groupes d'employés présentent des proportions d'horaires courts inférieures à la moyenne d'ensemble (26,8 %). Il s'agit surtout de ceux qui affichent en 2004 une proportion d'horaires normaux plus élevée que la moyenne d'ensemble (66,7 %). Dans ce cas, soulignons, entre autres, les travailleurs des établissements de plus de 500 employés (78,9%), les employés de la construction (76,3 %), de la fabrication (85,0 %), du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (80,7 %) de même que ceux des administrations publiques (81,0 %). Les employés du secteur primaire (54,5 %) sont les seuls à afficher une faible proportion d'horaires normaux sans présenter une proportion importante d'horaires courts. Par contre, leur proportion d'horaires longs (33,0 %) est la plus élevée de tous les groupes analysés. Elle dépasse aussi largement la moyenne d'ensemble (6,5 %). Cela est également le cas des employés de la construction (12,6 %) et de ceux du transport et de l'entreposage (19,0 %).

Il est à souligner, enfin, que les employés syndiqués ont une fréquence d'horaires normaux nettement supérieure à celle des employés non syndiqués. Ces derniers se retrouvent plus souvent dans les horaires courts et longs. Ce constat est valide tant en 1997 qu'en 2004 tout comme d'ailleurs la plupart des constats relevés dans cette section.

5. La plupart des groupes de travailleurs relevés dans l'analyse en 2004 l'auraient été également dans une analyse portant sur l'année 1997.

Tableau 3.6

Horaire de travail habituel selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité, ensemble des employés, Québec, 1997 et 2004

Type d'horaire ¹	1997			2004		
	Court	Normal	Long	Court	Normal	Long
	%			%		
Ensemble	25,6	63,3	11,0	26,8	66,7	6,5
Syndiqué	22,0	70,7	7,3	23,1	71,5	5,4 *
Non syndiqué	28,2	58,2	13,6	29,2	63,6	7,3
Moins de 20 employés	35,8	52,3	11,8	37,4	56,1	6,5 *
Entre 20 et 99 employés	24,3	62,2	13,6	26,5	66,6	7,0 *
Entre 100 et 500 employés	18,6	71,9	9,5	18,4	74,7	6,9 *
Plus de 500 employés	15,6	78,2	6,1 **	16,1	78,9	5,0 **
Public	29,7	66,5	3,8 **	28,5	68,3	3,1 **
Privé	24,4	62,4	13,2	26,2	66,2	7,6
Industries des biens	7,3 *	76,1	16,6	8,0 *	81,2	10,8
Industries des services	32,4	58,6	9,0	33,1	61,8	5,1
Primaire	13,5 **	54,3	32,2	12,4 **	54,5	33,0
Services publics	21,3 *	75,9	2,8 **	25,2 *	71,5	3,3 **
Construction	12,3 **	70,0	17,6 *	11,1 **	76,3	12,6 *
Fabrication	5,1 **	79,3	15,6	6,1 *	85,0	8,9 *
Commerce	33,3	53,8	12,9	37,6	56,8	5,7 **
Transport et entreposage	18,3	63,9	17,7	19,1	61,9	19,0
Fin., ass., immob. et location	23,6	69,1	7,3 **	20,6	74,7	4,7 **
Serv. prof., scientif. et technique	19,9	71,2	8,9 **	15,4 *	80,7	3,9 **
Serv. entr., bâtim. et autres serv.	31,5	56,4	12,1 **	28,0	67,0	4,9 **
Services d'enseignement	43,8	51,6	4,7 **	43,3	53,1	3,7 **
Soins santé et assist. sociale	40,2	56,9	2,9 **	38,9	59,5	1,6 **
Information, culture et loisirs	25,3	65,6	9,1 **	27,7	69,5	2,8 **
Héberg. et serv. de restauration	54,9	35,2	10,0 *	62,1	33,9	4,0 **
Autres services	27,8	56,5	15,7 *	30,1	63,4	6,5 **
Administrations publiques	18,5	77,8	3,7 **	14,9	81,0	4,1 **

1. Le type d'horaire est défini comme suit : court (moins de 35 heures), normal (35-40 heures), long (41 heures et +).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

3.2.2 Horaire de travail habituel selon le sexe et diverses caractéristiques

L'étude de l'horaire de travail habituel a fait ressortir jusqu'ici des différences importantes entre les groupes de travailleurs, particulièrement pour ce qui est des hommes et des femmes. Toutefois, les analyses sont demeurées relativement agrégées. Afin de connaître davantage les différences entre les genres, cette section présente des données détaillées pour les hommes et les femmes. Dans le but de faciliter la lecture, celles-ci ne portent que sur l'année 2004. Là encore, seuls les employés sont pris en considération.

Les différences dans l'horaire de travail habituel selon le sexe et le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi (tableau 3.7)

En 2004, l'horaire court chez l'ensemble des femmes est présent dans une proportion de 38,0 %. Ce ratio est beaucoup plus élevé, par exemple, chez les femmes de 15 à 24 ans (63,6 %), les employées temporaires (56,1 %), celles qui occupent un emploi de niveau élémentaire (60,1 %) de même que chez celles ayant la plus faible durée de l'emploi (52,3 %). Chez les hommes, l'horaire court est beaucoup moins présent en moyenne pour l'ensemble des employés en 2004 (16,0 %) qu'il ne l'est pour les femmes. Cependant, certains groupes de travailleurs masculins affichent des proportions importantes, notamment les jeunes travailleurs (44,9 %), les employés temporaires (39,6 %), ceux qui occupent un emploi de niveau élémentaire (31,9 %) ainsi que ceux qui ont une faible durée de l'emploi (29,2 %). Ce sont donc les mêmes groupes qui présentent les horaires courts les plus fréquents, tant chez les hommes que chez les femmes. Les groupes qui affichent une fréquence d'horaires courts inférieure à la moyenne sont, en général, ceux qui ont des proportions importantes dans les horaires normaux.

Près de 6 travailleuses sur 10 (59,7 %) ont un horaire normal en 2004. Cette proportion est plus élevée, entre autres, chez les employées qui occupent un emploi à temps plein (80,6 %), chez les gestionnaires (83,5 %), et chez celles qui ont une durée de l'emploi de 20 ans et plus (70,6 %). Du côté des hommes, la proportion d'ensemble ayant un horaire normal est plus forte (73,4 %) que chez les femmes. Certains groupes de travailleurs masculins affichent toutefois des taux plus élevés. C'est le cas, notamment, de ceux âgés de 45 à 54 ans (80,0 %), des employés à temps plein (82,4 %), de ceux qui occupent un emploi de gestion (82,8 %) ou un emploi de niveau technique (80,7 %) de même que des employés avec une durée de l'emploi de 10 à 19 ans (81,5 %) ou de 20 ans et plus (81,2 %). Plusieurs de ces groupes sont les mêmes que pour les femmes.

Pour ce qui est de l'horaire long, c'est surtout chez les hommes que l'on retrouve une proportion significative, soit 10,6 %, de l'ensemble des employés en moyenne. Ce ratio est plus prononcé surtout chez les employés ne possédant pas de diplôme d'études secondaires (14,1 %), chez les gestionnaires (14,4 %) ainsi que chez les employés qui occupent un emploi de niveau intermédiaire (15,8 %).

Les différences dans l'horaire de travail habituel selon le sexe, la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité (tableau 3.8)

En 2004, l'horaire court chez l'ensemble des femmes est présent, comme nous l'avons vu, dans une proportion de 38,0 %. Cette proportion est beaucoup plus élevée chez les employées des plus petits établissements (50,2 %), celles qui sont dans le secteur du commerce (49,5 %), les employées des services d'enseignement (48,5 %) et celles du secteur de l'hébergement et des services de restauration (68,7 %). Chez les hommes, l'horaire court est moins fréquent pour l'ensemble des travailleurs en 2004 (16,0 %) que pour les femmes. Toutefois, quand ce type d'horaire est présent, il l'est surtout chez les employés du secteur du commerce (25,6 %), de celui des services aux entreprises, aux bâtiments et autres services de soutien (23,0 %), du secteur des services d'enseignement (33,9 %) ainsi que du secteur de l'hébergement et des services de restauration (52,2 %). Plusieurs groupes sont donc communs aux hommes et aux femmes.

Tableau 3.7

Horaire de travail habituel selon le sexe, résultats selon le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi, ensemble des employés, Québec, 2004

Type d'horaire ¹	Femmes			Hommes			Écart F-H (valeur absolue)		
	Court	Normal	Long	Court	Normal	Long	Court	Normal	Long
	%			%			point de %		
Ensemble	38,0	59,7	2,3 **	16,0	73,4	10,6	22,0	13,7	8,3
15-24 ans	63,6	35,1	1,3 **	44,9	50,0	5,1 **	18,7	14,9	3,8
25-44 ans	30,4	67,2	2,4 **	9,3	79,6	11,1	21,1	12,4	8,7
45-54 ans	31,7	65,5	2,8 **	7,9 *	80,0	12,1	23,8	14,5	9,3
55 ans et plus	46,8	51,1	2,1 **	19,8	67,6	12,7	27,0	16,5	10,6
Sans dipl. second.	47,6	49,7	2,7 **	18,4	67,5	14,1	29,2	17,8	11,4
Dipl. second.	37,3	59,9	2,8 **	15,0	73,0	11,9 *	22,3	13,1	9,1
Postsecondaire	39,1	59,5	1,4 **	16,4	73,7	9,9	22,7	14,2	8,5
Dipl. univ.	30,1	66,2	3,6 **	13,4	78,8	7,8 **	16,7	12,6	4,2
Temps plein	16,3	80,6	3,1 **	5,7 *	82,4	11,8	10,6	1,8	8,7
Temps partiel	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Permanent	34,9	62,8	2,3 **	12,6	76,6	10,7	22,3	13,8	8,4
Temporaire	56,1	41,5	2,4 **	39,6	51,1	9,3 **	16,5	9,6	6,9
Gestionnaire	8,9 **	83,5	7,6 **	2,9 **	82,8	14,4 *	6,0	0,7	6,8
Professionnel	33,6	63,7	2,7 **	15,3	79,3	5,4 **	18,3	15,6	2,7
Technique	31,0	67,2	1,8 **	10,1	80,7	9,2 *	20,9	13,5	7,4
Intermédiaire	41,5	56,7	1,8 **	17,0	67,2	15,8	24,5	10,5	14,0
Élémentaire	60,1	38,1	1,8 **	31,9	61,8	6,2 **	28,2	23,7	4,4
Moins de 12 mois	52,3	45,7	2,0 **	29,2	62,0	8,8 *	23,1	16,3	6,8
1 an à 3 ans	42,8	54,8	2,3 **	21,1	69,4	9,5 *	21,7	14,6	7,2
4 ans à 9 ans	32,0	65,6	2,4 **	11,0 *	77,3	11,7 *	21,0	11,7	9,3
10 ans à 19 ans	29,9	67,9	2,3 **	6,9 **	81,5	11,7 *	23,0	13,6	9,4
20 ans et plus	27,0	70,6	2,4 **	7,0 **	81,2	11,8 *	20,0	10,6	9,4

1. Le type d'horaire est défini comme suit : court (moins de 35 heures), normal (35-40 heures), long (41 heures et +).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3.8

Horaire de travail habituel selon le sexe, résultats selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité, ensemble des employés, Québec, 2004

Type d'horaire ¹	Femmes			Hommes			Écart F-H (en valeur absolue)		
	Court	Normal	Long	Court	Normal	Long	Court	Normal	Long
	%			%			point de %		
Ensemble	38,0	59,7	2,3 **	16,0	73,4	10,6	22,0	13,7	8,3
Syndiqué	35,5	63,0	1,5 **	12,2	79,0	8,8	23,3	16,0	7,3
Non syndiqué	39,6	57,6	2,8 **	18,7	69,5	11,8	20,9	11,9	9,0
Moins de 20 employés	50,2	47,4	2,3 **	22,4	66,3	11,4	27,8	18,9	9,1
Entre 20 et 99 employés	38,2	59,7	2,0 **	16,5	72,4	11,2	21,7	12,7	9,2
Entre 100 et 500 employés	26,9	70,7	2,4 **	11,6	77,9	10,5 *	15,3	7,2	8,1
Plus de 500 employés	23,3	74,3	2,5 **	8,9 **	83,6	7,5 *	14,4	9,3	5,0
Public	35,8	62,4	1,8 **	17,4	77,4	5,2 **	18,4	15,0	3,4
Privé	39,0	58,5	2,5 **	15,7	72,5	11,8	23,3	14,0	9,3
Industries des biens	15,4	80,7	3,9 **	5,5 **	81,4	13,2	9,9	0,7	9,3
Industries des services	41,5	56,5	2,0 **	22,1	68,8	9,0	19,4	12,3	7,0
Primaire	27,4 *	56,7	16,0 **	8,6 **	54,0	37,4	18,8	2,7	21,4
Services publics	45,4 *	53,3 *	1,3	16,9 **	79,0	4,1 **	28,5	25,7	2,8
Construction	33,7 *	62,7	3,6 **	7,3 **	78,6	14,1 *	26,4	15,9	10,5
Fabrication	11,2 *	85,5	3,3 **	4,1 **	84,7	11,1	7,1	0,8	7,8
Commerce	49,5	48,1	2,3 **	25,6	65,4	9,1 *	23,9	17,3	6,8
Transport et entreposage	35,3	60,8	3,9 **	13,4 *	62,2	24,3	21,9	1,4	20,4
Fin., ass., immob. et location	23,5	74,4	2,1 **	15,3 *	75,1	9,5 **	8,2	0,7	7,4
Serv. prof., scientif. et technique	22,6 *	75,9	1,5 **	8,1 **	85,5	6,4 **	14,5	9,6	4,9
Serv. entr., bâtim. et autres serv.	34,3	64,4	1,3 **	23,0 *	69,1	7,9 **	11,3	4,7	6,6
Services d'enseignement	48,5	48,6	2,9 **	33,9	61,1	5,0 **	14,6	12,5	2,1
Soins santé et assist. sociale	43,1	55,7	1,2 **	21,4 *	75,4	3,2 **	21,7	19,7	2,0
Information, culture et loisirs	33,0	65,7	1,3 **	22,3 *	73,4	4,4 **	10,7	7,7	3,1
Héberg. et serv. de restauration	68,7	29,4	1,9 **	52,2	40,7	7,1 **	16,5	11,3	5,2
Autres services	46,2	49,5	4,3 **	13,7 **	77,4	8,8 **	32,5	27,9	4,5
Administrations publiques	19,4 *	78,8	1,8 **	10,0 **	83,3	6,7 **	9,4	4,5	4,9

1. Le type d'horaire est défini comme suit : court (moins de 35 heures), normal (35-40 heures), long (41 heures et +).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Environ 6 femmes en emploi sur 10 (59,7 %) ont un horaire normal de travail en 2004. Ce pourcentage est toutefois nettement plus élevé notamment chez les travailleuses qui se trouvent dans des établissements de plus de 500 employés (74,3 %) et dans les industries des biens (80,7 %), chez les employées du secteur de la fabrication (85,5 %), du secteur de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location (74,4 %), des services professionnels, scientifiques techniques (75,9 %) et des administrations publiques (78,8 %). Du côté des hommes, la proportion des employés qui ont un horaire normal est nettement plus forte (73,4 %) que chez les femmes. Certains groupes de travailleurs affichent là encore des proportions plus élevées que la moyenne; plusieurs de ces groupes se retrouvent chez les femmes. C'est le cas, notamment, de ceux qui travaillent dans les plus grands établissements (83,6 %), dans les industries des biens (81,4 %), dans le secteur de la fabrication (84,7 %), dans les services professionnels, scientifiques et techniques (85,5 %) ainsi que dans le secteur des administrations publiques (83,3 %).

Pour ce qui est des horaires longs, on les retrouve surtout chez les hommes avec une fréquence moyenne d'ensemble de 10,6 %. Ce type d'horaire est particulièrement noté chez les employés du secteur primaire (37,4 %) et ceux du secteur du transport et de l'entreposage (24,3 %).

Là encore, et tant chez les hommes que chez les femmes, les employés syndiqués ont une fréquence d'horaires normaux inférieure à celle des employés non syndiqués. Ces derniers travaillent par contre plus souvent selon un horaire court ou, dans une moindre mesure, un horaire long. Les écarts observés sont toutefois plus importants dans le cas des hommes que des femmes.

3.3 Durée du travail réelle

Pour cet indicateur, l'analyse porte, dans un premier temps, sur l'ensemble des employés et, dans un deuxième temps, sur les employés à temps plein. Les données concernent l'année 2004⁶ et sont ventilées selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi (ancienneté). Des ventilations selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité sont également présentées. Les tableaux contiennent quatre types de résultats toujours exprimés sur une base d'heures annuelles. Il s'agit de la durée habituelle du travail, des divers types d'absences (pour vacances ou jours fériés, pour maladie ou incapacité, pour obligations personnelles ou familiales et pour autres raisons), du temps supplémentaire (rémunéré et non rémunéré) et de la durée du travail réelle.

3.3.1 Durée du travail réelle pour l'ensemble des employés

Pour l'ensemble des employés, la durée du travail habituelle est, en moyenne, de 1 807,1 heures en 2004 (voir tableau 3.9). En soustrayant les diverses absences et en rajoutant les heures supplémentaires annuelles moyennes tant rémunérées (35,1 heures) que non rémunérées (35,6 heures), on obtient la durée du travail réelle. Celle-ci se chiffre à 1 635,9 heures en moyenne durant l'année. Les absences de divers types, combinées au temps supplémentaire effectué, expliquent cet écart de 171,2 heures (9,5 %) entre les durées habituelle et réelle du travail. Parmi ces absences, les plus longues sont celles pour vacances et jours fériés (126,6 heures) et pour maladie ou incapacité (65,2 heures). Les absences pour obligations personnelles ou familiales sont de 37,2 heures par année en moyenne, alors que les absences pour autres raisons ne sont que de 12,9 heures par année.

Les différences dans la durée du travail réelle selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le niveau de compétence et la durée de l'emploi (tableau 3.9)

Les données figurant au tableau 3.9 indiquent qu'en 2004 la durée du travail habituelle la plus élevée est celle des gestionnaires (2 023,4 heures) et des travailleurs à temps plein (1 997,9 heures). Viennent ensuite les hommes (1 934,8 heures) et les travailleurs ayant une durée de l'emploi de 10 à 19 ans (1 902,2 heures) ou de 20 ans et plus (1 926,0 heures). À l'autre extrême, figurent au premier rang les travailleurs à temps partiel. Leur durée du travail habituelle est de 951,1 heures en moyenne en 2004, soit la moitié environ de la durée du travail habituelle de l'ensemble des travailleurs. Les autres groupes ayant des durées du travail habituelles relativement faibles sont les travailleurs de 15 à 24 ans (1 459,3 heures), ceux occupant des emplois temporaires (1 532,2 heures), les enseignants (1 635,4 heures) et les travailleurs en poste depuis moins de 12 mois (1 641,3 heures).

6. Les données disponibles commencent en 1997. Toutefois, en raison de fluctuations importantes d'année en année des absences reliées aux vacances et aux congés fériés (dues à la période de l'enquête), il n'est pas possible de présenter des résultats précis pour la durée du travail réelle sur plus d'une année sans effectuer des développements méthodologiques afin de corriger ce biais dans l'enquête. Pour le moment, aucun travail n'a été entrepris dans ce sens à l'Institut de la statistique du Québec. Pour connaître l'impact des variations des absences reliées aux vacances et aux jours fériés sur la durée du travail réelle, voir CLOUTIER et MORISSETTE, 2003.

Tableau 3.9

Durée du travail réelle en heures par année selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi, ensemble des employés, Québec, 2004

	A	B				C		(A-B)+C
	Durée du travail habituelle	Absences vacances et jours fériés	Absences maladie ou incapacité	Absences obligations personnelles ou familiales	Absences autres raisons	Temps suppl. rémunéré	Temps suppl. non rémunéré	Durée du travail réelle
Heures								
Ensemble	1 807,1	126,6	65,2	37,2	12,9	35,1	35,6	1 635,9
Hommes	1 934,8	130,2	61,8	11,0	14,4	49,9	39,3	1 806,7
Femmes	1 672,9	122,8	68,7	64,6	11,4	19,5	31,7	1 456,5
15-24 ans	1 459,3	56,8	27,6	30,6	13,8	26,6	11,3 *	1 368,3
25-44 ans	1 890,7	126,9	62,8	60,4	10,9	39,8	42,5	1 712,0
45-54 ans	1 893,9	165,1	80,7	8,7	14,7	34,6	39,1	1 698,3
55 ans et plus	1 777,9	146,9	99,5	7,2 *	16,8 *	28,5	34,6	1 570,4
Sans dipl. second.	1 799,3	102,6	94,5	19,1	12,9	35,7	6,9 *	1 612,7
Dipl. second.	1 830,1	124,0	69,2	21,8	10,3 *	37,3	16,2	1 658,3
Postsecondaire	1 790,5	121,1	62,6	43,4	13,1	39,1	21,2	1 610,6
Dipl. univ.	1 834,7	160,7	45,0	48,8	14,8	23,0	108,9	1 697,3
Temps plein	1 997,9	144,4	73,1	41,5	13,5	39,7	40,1	1 805,3
Temps partiel	951,1	46,6	29,8	18,0	10,3	14,5	15,3	876,2
Permanent	1 850,2	134,8	69,3	37,8	11,7	36,2	37,5	1 670,2
Temporaire	1 532,2	74,5	38,6	33,0	20,6	28,1	23,8	1 417,4
Gestionnaire	2 023,4	184,9	41,5 *	34,1 *	7,3 **	17,1 *	162,2	1 935,0
Professionnel ¹	1 857,5	148,5	65,7	52,2	11,4 *	30,8	70,1	1 680,6
Enseignant	1 635,4	229,0	47,9	54,7	28,4	8,5 **	146,9	1 430,8
Technique	1 883,7	124,6	54,0	38,0	10,8	42,7	25,4	1 724,4
Intermédiaire	1 795,9	114,2	80,3	37,0	14,0	39,8	8,2	1 598,6
Élémentaire	1 611,9	85,3	70,1	21,1	13,4	28,5	3,7 **	1 454,2
Moins de 12 mois	1 641,3	57,1	33,7	13,9	14,0	31,8	23,6	1 578,0
1 an à 3 ans	1 750,2	106,5	56,2	54,7	11,7	32,4	33,2	1 586,7
4 ans à 9 ans	1 878,8	132,6	70,8	61,7	10,1 *	36,5	44,9	1 685,1
10 ans à 19 ans	1 902,2	167,1	85,8	30,6	14,2	36,7	36,8	1 678,0
20 ans et plus	1 926,0	206,0	93,3	8,9 *	16,7 *	40,8	42,3	1 684,3

1. Exclut les enseignants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Lorsqu'on analyse la durée réelle du travail, la majorité des groupes cités ci-dessus se retrouvent. Les gestionnaires affichent la durée réelle du travail la plus longue en 2004 (1 935,0 heures) principalement à cause du grand nombre d'heures de temps supplémentaire non rémunéré effectuées. Ils sont suivis des hommes (1 806,7 heures) et des travailleurs à temps plein (1 805,3 heures). Les longues absences pour vacances et jours fériés dont bénéficient les travailleurs ayant une durée de l'emploi de 10 à 19 ans ou de 20 ans et plus ramènent leur durée du travail réelle (1 678,0 heures et 1 684,3 heures respectivement) près de la moyenne de l'ensemble des travailleurs (1 635,9 heures). Les durées du travail réelles les plus faibles sont notamment observées non seulement chez les travailleurs à temps partiel (876,2 heures) mais aussi chez les femmes (1 456,5 heures), les travailleurs de 15 à 24 ans (1 368,3 heures) et ceux occupant des emplois temporaires (1 417,4 heures). À ceux-là se rajoutent les enseignants; ceux-ci affichent une durée du travail réelle de 1 430,8 heures qui s'explique par les longues absences pour vacances et jours fériés malgré les nombreuses heures de temps supplémentaire non rémunéré.

En effet, les absences pour vacances et jours fériés les plus longues de tous les groupes analysés se trouvent chez les enseignants (229,0 heures). Ils ne sont toutefois pas les seuls à profiter de cet avantage. D'autres groupes de travailleurs affichent également des absences de ce type supérieures d'au moins 30 heures à celles de l'ensemble des travailleurs (126,6 heures). C'est le cas des 45-54 ans (165,1 heures), des diplômés universitaires (160,7 heures), des gestionnaires (184,9 heures) et des travailleurs qui ont une durée de l'emploi de 10 à 19 ans (167,1 heures) ou de 20 ans et plus (206,0 heures). Les groupes affichant les plus courtes absences de ce type sont les travailleurs à temps partiel (46,6 heures) ainsi que les jeunes (56,8 heures), les travailleurs temporaires (74,5 heures) et ceux ayant une durée de l'emploi de moins de 12 mois (57,1 heures).

Les absences relatives à la maladie ou à l'incapacité sont surtout notables chez les travailleurs de 55 ans et plus (99,5 heures), ceux n'ayant pas terminé leurs études secondaires (94,5 heures) et ceux occupant leur emploi depuis 20 ans ou plus (93,3 heures). À l'opposé, les absences de ce type sont les moins fréquentes chez le groupe des 15-24 ans (27,6 heures), les travailleurs à temps partiel (29,8 heures), les travailleurs temporaires (38,6 heures) et ceux dont la durée de l'emploi est de moins de 12 mois (33,7 heures). Il est à noter que, pour l'ensemble des travailleurs, les heures pour ce type d'absences augmentent avec l'âge et l'ancienneté et diminuent avec le niveau d'études.

Le nombre d'heures d'absence dues à des obligations personnelles ou familiales s'écarte, dans certains cas, fortement de la moyenne d'ensemble (37,2 heures). Pour certains groupes, l'écart est de 15 heures ou plus. Il s'agit notamment des femmes (64,6 heures), des travailleurs âgés de 25 à 44 ans (60,4 heures), de ceux qui occupent un emploi de niveau professionnel (52,2 heures) ou d'enseignant (54,7 heures) et des travailleurs dont la durée de l'emploi est de 1 à 3 ans (54,7 heures) ou de 4 à 9 ans (61,7 heures). Certains autres groupes de travailleurs s'absentent moins de 10 heures par année pour ces obligations. Il s'agit des travailleurs de 45 à 54 ans (8,7 heures) ou de 55 ans et plus (7,2 heures) et de ceux dont la durée de l'emploi est de 20 ans et plus (8,9 heures). Notons également l'écart important qui sépare les hommes (11,0 heures) des femmes sur ce plan.

Le temps supplémentaire rémunéré varie d'un groupe de travailleurs à l'autre. Le plus grand nombre d'heures est constaté chez les hommes (49,9 heures). Deux autres groupes affichent également un écart du temps supplémentaire rémunéré de plus de 5 heures par rapport à la moyenne d'ensemble (35,1 heures). C'est le cas des travailleurs qui occupent un emploi de niveau technique (42,7 heures) et de ceux dont la durée de l'emploi est de 20 ans et plus (40,8 heures). Les femmes (19,5 heures), les travailleurs à temps partiel (14,5 heures) et les gestionnaires (17,1 heures) effectuent moins de 20 heures en moyenne par année de temps supplémentaire rémunéré.

Le temps supplémentaire non rémunéré, quant à lui, varie beaucoup plus fortement d'un groupe de travailleurs à l'autre. Les groupes qui affichent une durée nettement plus longue que la moyenne d'ensemble (35,6 heures) sont les travailleurs ayant un diplôme universitaire (108,9 heures), les gestionnaires (162,2 heures), les professionnels (70,1 heures) et les enseignants (146,9 heures).

Les différences dans la durée du travail réelle selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité (tableau 3.10)

Selon les données inscrites au tableau 3.10, en 2004, la durée du travail habituelle la plus élevée est celle des travailleurs du secteur primaire (2 117,0 heures). Ils sont suivis par les travailleurs des secteurs de la construction (2 029,9 heures), de la fabrication (2 022,9 heures) et du transport et de l'entreposage (2 013,8 heures). Les industries des biens (2 025,4 heures) affichent également un grand nombre d'heures habituelles de travail, la plupart des secteurs les composant étant dans cette situation. Pour ces travailleurs, l'écart avec la durée habituelle du travail moyenne pour l'ensemble des travailleurs (1 807,1 heures) est de plus de 200 heures. Les durées du travail habituelles les plus faibles sont relevées dans le secteur des services d'hébergement et de restauration (1 462,3 heures) suivi des secteurs des services d'enseignement (1 616,8 heures) et des soins de santé et de l'assistance sociale (1 674,7 heures). Parmi les autres groupes de travailleurs, mentionnons particulièrement ceux des établissements de moins de 20 employés qui ont une durée du travail habituelle inférieure (1 705,8 heures) à celle des travailleurs des établissements de plus grande taille (1 817,9 heures ou plus).

Sur le plan de la durée du travail réelle, ce sont pratiquement les mêmes groupes de travailleurs qui ont les durées les plus longues (secteur primaire, construction, fabrication, transport et entreposage ainsi que les industries des biens) et les plus courtes (services d'hébergement et de restauration, d'éducation, de soins de santé et de l'assistance sociale) par rapport à la moyenne d'ensemble (1 635,9 heures). Les travailleurs des établissements de moins de 20 employés (1 566,4 heures) ont la durée du travail réelle moyenne la plus faible de toutes les tailles d'établissement. Le secteur public se démarque également avec une durée réelle de 1 512,1 heures en moyenne par année comparé à 1 675,1 heures dans le secteur privé. Cet écart est nettement plus grand que celui qui sépare les deux secteurs sur le plan de la durée du travail habituelle. Cela s'explique principalement par les absences pour vacances et jours fériés nettement plus importantes dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les absences pour vacances et jours fériés les plus longues se trouvent dans le secteur des services publics (224,1 heures). C'est près de 100 heures de plus que la moyenne de l'ensemble des travailleurs (126,6 heures). Ce secteur est suivi de ceux des services d'enseignement (205,7 heures) et des administrations publiques (175,0 heures). Il n'est donc pas étonnant de constater que le secteur public dans son ensemble affiche un nombre d'heures d'absence pour vacances et jours fériés élevé (176,9 heures); c'est le cas également des travailleurs syndiqués (159,9 heures) et de ceux des établissements de plus de 500 employés (163,5 heures). À l'inverse, parmi tous les secteurs d'activité économique, les travailleurs qui bénéficient le moins de ce type d'absences sont ceux du secteur de l'hébergement et des services de restauration (41,0 heures). Mentionnons également les travailleurs des plus petits établissements (96,8 heures).

Pour ce qui est des absences pour maladie ou incapacité, elles sont les plus nombreuses chez les travailleurs des secteurs du transport et de l'entreposage ainsi que des soins de santé et de l'assistance sociale (97,8 heures et 96,3 heures respectivement) de même que chez les travailleurs syndiqués (94,8 heures). Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques est, à l'inverse, celui qui présente le moins d'heures d'absences de ce type (34,6 heures). Mentionnons, là encore, l'écart qui sépare le secteur public (80,0 heures) du secteur privé (60,5 heures), alors que la moyenne d'ensemble est de 65,2 heures.

Tableau 3.10

Durée du travail réelle en heures par année selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité, ensemble des employés, Québec, 2004

	A		B			C		(A-B)+C
	Durée du travail habituelle	Absences vacances et jours fériés	Absences maladie ou incapacité	Absences obligations personnelles ou familiales	Absences autres raisons	Temps suppl. rémunéré	Temps suppl. non rémunéré	Durée du travail réelle
	Heures							
Ensemble	1 807,1	126,6	65,2	37,2	12,9	35,1	35,6	1 635,9
Syndiqué	1 843,1	159,9	94,8	38,2	19,7	44,8	28,5	1 603,7
Non syndiqué	1 783,0	104,3	45,4	36,5	8,4	28,6	40,4	1 657,3
Moins de 20 employés	1 705,8	96,8	46,7	33,4	11,1	24,5	24,0	1 566,4
Entre 20 et 99 employés	1 817,9	125,1	65,5	33,7	11,2	34,5	36,2	1 653,1
Entre 100 et 500 employés	1 887,5	148,6	77,2	35,6	13,6	46,6	42,8	1 701,9
Plus de 500 employés	1 888,7	163,5	87,7	55,9	20,0	42,8	49,5	1 653,9
Public	1 745,1	176,9	80,0	43,0	19,3	31,5	54,6	1 512,1
Privé	1 826,7	110,6	60,5	35,4	10,9	36,2	29,6	1 675,1
Industries des biens	2 025,4	130,9	77,0	27,7	17,9	58,4	28,1	1 858,6
Industries des services	1 733,0	125,1	61,2	40,4	11,3	27,2	38,1	1 560,3
Primaire	2 117,0	97,9	81,7 *	15,5 **	30,9 **	43,8 *	18,8 **	1 953,5
Services publics	1 907,3	224,1	91,1 **	11,0 **	25,2 **	80,5 *	17,2 **	1 653,7
Construction	2 029,9	106,0	40,9 *	19,5 **	30,8 *	46,6	19,2 *	1 898,4
Fabrication	2 022,9	133,6	82,8	31,1	13,9	60,7	31,3	1 853,5
Commerce	1 706,9	96,9	48,3	30,5	5,9 *	22,6	21,3	1 569,2
Transport et entreposage	2 013,8	154,3	97,8	20,2 **	10,8 **	61,1	31,8 *	1 823,6
Fin., ass., immob. et location	1 812,3	146,4	61,7	36,1 *	5,2 **	18,3 *	41,7	1 623,0
Serv. prof., scientif. et technique	1 878,1	119,5	34,6 *	62,0 *	7,8 **	35,3	73,3	1 762,9
Serv. entr., bâtim. et autres serv.	1 801,6	90,2	66,8 *	34,4 **	14,8 **	30,4 *	10,8 *	1 636,6
Services d'enseignement	1 616,8	205,7	49,9	44,8	23,6 *	10,7 *	116,5	1 419,9
Soins santé et assist. sociale	1 674,7	128,5	96,3	60,9	11,8 *	25,6	22,6	1 425,4
Information, culture et loisirs	1 725,3	115,4	44,7 *	36,1 *	8,7 **	32,6 *	43,3	1 596,4
Héberg. et serv. de restauration	1 462,3	41,0	41,9 *	37,2 *	9,4 **	17,6 *	10,6 *	1 361,2
Autres services	1 778,5	103,2	62,7 *	28,4 *	6,1 **	23,9 *	32,8 *	1 634,7
Administrations publiques	1 853,7	175,0	60,3	41,5	22,6 *	42,2	35,3	1 631,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
 Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Les travailleurs des services professionnels, scientifiques et techniques (62,0 heures), du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (60,9 heures) ainsi que ceux des établissements de plus de 500 employés (55,9 heures) présentent les nombres d'heures d'absences pour obligations personnelles ou familiales les plus prononcés. Ils se démarquent fortement (plus de 15 heures) de la moyenne d'ensemble (37,2 heures) alors que, pour la majorité des autres groupes de travailleurs, les écarts sont nettement moindres. Les industries des biens affichent toutefois 27,7 heures pour les absences de ce type, soit près de 10 heures de moins que la moyenne.

Les plus grands nombres d'heures de temps supplémentaire rémunéré sont constatés chez les travailleurs des services publics (80,5 heures), de la fabrication (60,7 heures), du transport et de l'entreposage (61,1 heures) et ceux des industries des biens (58,4 heures). Ils montrent un écart de plus de 20 heures par rapport à la moyenne d'ensemble (35,1 heures). Le nombre d'heures de temps supplémentaire rémunéré effectuées par les travailleurs des autres secteurs d'activité économique varient grandement d'un secteur à l'autre sans s'écarter toutefois autant de la moyenne d'ensemble. Les travailleurs syndiqués et ceux des établissements de 100 à 500 employés ou de 500 employés et plus effectuent également plus de 40 heures de temps supplémentaire rémunéré par année, alors que les travailleurs non syndiqués, ceux des établissements de moins de 20 employés et ceux des industries des services en affichent nettement moins.

Le temps supplémentaire non rémunéré varie également d'un groupe de travailleurs à l'autre. Les travailleurs du secteur des services d'enseignement (116,5 heures) en effectuent le plus. D'autres groupes montrent aussi une durée beaucoup plus longue que la moyenne d'ensemble (35,6 heures). Il s'agit des travailleurs des plus grandes entreprises (49,5 heures), de ceux du secteur public (54,6 heures) et des travailleurs des services professionnels, scientifiques et techniques (73,3 heures). Le temps supplémentaire non rémunéré le moins fréquent s'observe chez les travailleurs du secteur de l'hébergement et des services de restauration (10,6 heures) et ceux des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (10,8 heures).

3.3.2 Durée du travail réelle pour les employés à temps plein

Pour l'ensemble des employés à temps plein, la durée du travail habituelle est, en moyenne, de 1 997,9 heures en 2004 (voir tableau 3.11). En soustrayant les diverses absences et en rajoutant les heures supplémentaires annuelles moyennes tant rémunérées (39,7 heures) que non rémunérées (40,1 heures), on obtient la durée du travail réelle. Celle-ci se chiffre à 1 805,3 heures en moyenne durant l'année. Les absences de divers types, combinées au temps supplémentaire effectué, expliquent cet écart de 192,6 heures (9,6 %) entre les durées habituelle et réelle du travail. Parmi ces absences, les plus longues sont celles pour vacances et jours fériés (144,4 heures) et pour maladie ou incapacité (73,1 heures). Les absences pour obligations personnelles ou familiales sont de 41,5 heures par année en moyenne alors que les absences pour autres raisons ne sont que de 13,5 heures par année.

Dans cette section, seuls les employés à temps plein sont pris en considération. Il n'est donc pas étonnant de constater que tant la durée du travail habituelle que la durée du travail réelle sont supérieures à ce qu'elles étaient dans la section précédente. L'écart qui les sépare reste toutefois du même ordre, l'ensemble des variables permettant le passage de la durée habituelle à la durée réelle étant supérieures dans le cas des travailleurs à temps plein à ce qu'elles étaient pour l'ensemble des travailleurs. Cela démontre bien que les travailleurs à temps partiel ne s'absentent pas aussi souvent que leurs collègues à temps plein et n'effectuent pas autant de temps supplémentaire.

Les différences dans la durée du travail réelle selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le niveau de compétence et la durée de l'emploi (tableau 3.11)

Les données du tableau 3.11 montrent qu'en 2004 la durée du travail habituelle varie peu par rapport à la moyenne d'ensemble des employés à temps plein (1 997,9 heures). On peut noter toutefois que les durées les plus élevées sont celles des hommes (2 062,4 heures), des travailleurs n'ayant pas terminé leurs études de niveau secondaire (2 053,5), des gestionnaires (2 049,7 heures) et de ceux occupant un emploi de niveau de compétence intermédiaire (2 024,4 heures). Les groupes ayant les durées du travail habituelles les plus faibles sont les femmes (1 916,6 heures) et les enseignants (1 890,4 heures).

Lorsqu'on analyse la durée réelle du travail, la majorité des groupes cités ci-dessus se retrouvent. Les gestionnaires affichent la durée réelle du travail la plus longue en 2004 (1 960,1 heures), principalement à cause du grand nombre d'heures de temps supplémentaire non rémunéré effectuées. Ils sont suivis des hommes (1 923,5 heures) et des travailleurs ayant moins de 12 mois d'ancienneté (1 923,1 heures). Pour ces derniers, les heures d'absence pour vacances et jours fériés peu nombreuses expliquent leur durée du travail réelle élevée, alors qu'ils se rapprochaient de la moyenne pour la durée du travail habituelle. Par ailleurs, les longues absences pour maladie ou incapacité dont bénéficient les travailleurs les moins éduqués ramènent leur durée du travail réelle (1 832,4 heures) proche de la moyenne de l'ensemble des travailleurs (1 805,3 heures). Les durées du travail réelles les plus faibles sont observées chez les femmes (1 655,9 heures) et les enseignants (1 623,5 heures), les deux mêmes groupes de travailleurs qui affichaient les durées habituelles les plus faibles.

Les absences pour vacances et jours fériés les plus longues de tous les groupes analysés se trouvent chez les enseignants (274,6 heures) et les travailleurs ayant une durée de l'emploi de 20 ans et plus (213,4 heures). Ces deux groupes ne sont toutefois pas les seuls à profiter de cet avantage. Les travailleurs de 45-54 ans (176,6 heures) et de 55 ans et plus (169,1 heures), les détenteurs d'un diplôme universitaire (172,0 heures), les gestionnaires (187,7 heures), et les travailleurs qui ont une durée de l'emploi de 10 à 19 ans (175,4 heures) affichent également des absences de ce type supérieures d'au moins 25 heures à celles de l'ensemble des travailleurs (144,4 heures). Les travailleurs dont la durée de l'emploi est de moins de 12 mois affichent les plus courtes absences de ce type (74,7 heures); ils sont suivis des jeunes (87,2 heures) et des travailleurs temporaires (103,6 heures).

Les absences relatives à la maladie ou à l'incapacité sont surtout notables chez les travailleurs de 55 ans et plus (118,9 heures) et ceux n'ayant pas terminé leurs études secondaires (114,3 heures). À l'opposé, les absences de ce type sont les moins fréquentes chez le groupe des 15-24 ans (38,9 heures), les diplômés universitaires (48,8 heures), les gestionnaires (42,0 heures) et les travailleurs dont la durée de l'emploi est de moins de 12 mois (41,9 heures). Il est à noter que dans le cas des travailleurs à temps plein, tout comme pour l'ensemble des travailleurs, les heures pour ce type d'absences augmentent avec l'âge et l'ancienneté et diminuent avec le niveau d'études.

Le nombre d'heures d'absence dues à des obligations personnelles ou familiales s'écartent, dans certains cas, fortement de la moyenne d'ensemble des employés à temps plein (41,5 heures). Pour certains groupes, l'écart est de plus de 15 heures. Il s'agit notamment des femmes (78,9 heures), des travailleurs âgés de 25 à 44 ans (63,3 heures), des enseignants (65,0 heures) et des travailleurs dont la durée de l'emploi est de 1 à 3 ans (64,1 heures) ou de 4 à 9 ans (66,4 heures). Certains autres groupes de travailleurs s'absentent moins de 10 heures par année pour ces obligations. Il s'agit des travailleurs de 45 à 54 ans (9,0 heures) ou de 55 ans et plus (8,0 heures) ainsi que ceux dont la durée de l'emploi est de 20 ans et plus (9,2 heures). Notons également l'écart important qui sépare les hommes (11,8 heures) des femmes sur ce plan.

Tableau 3.11

Durée du travail réelle en heures par année selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'études, le régime de travail, le statut de l'emploi, le niveau de compétence et la durée de l'emploi, employés à temps plein, Québec, 2004

	A	B				C		(A-B)+C
	Durée du travail habituelle	Absences vacances et jours fériés	Absences maladie ou incapacité	Absences obligations personnelles ou familiales	Absences autres raisons	Temps suppl. rémunéré	Temps suppl. non rémunéré	Durée du travail réelle
Heures								
Ensemble	1 997,9	144,4	73,1	41,5	13,5	39,7	40,1	1 805,3
Hommes	2 062,4	142,2	67,4	11,8	14,6	54,3	42,8	1 923,5
Femmes	1 916,6	147,2	80,2	78,9	12,2	21,2	36,8	1 655,9
15-24 ans	1 972,8	87,2	38,9	46,5	17,7	40,2	17,6 *	1 840,2
25-44 ans	2 001,4	135,6	65,6	63,3	11,1	42,6	45,0	1 813,4
45-54 ans	1 999,9	176,6	84,7	9,0	14,7	36,6	40,7	1 792,1
55 ans et plus	2 003,2	169,1	118,9	8,0 *	18,5 *	32,2	38,7	1 759,4
Sans dipl. second.	2 053,5	122,1	114,3	21,3	14,6	42,8	8,4 *	1 832,4
Dipl. second.	2 010,6	140,9	76,3	24,4	11,0 *	42,2	18,9	1 819,1
Postsecondaire	1 990,2	140,5	69,6	48,9	13,7	44,6	24,7	1 786,7
Dipl. univ.	1 966,1	172,0	48,8	52,3	14,4	24,3	114,7	1 817,6
Permanent	1 999,6	149,0	75,5	41,1	12,1	39,9	41,5	1 803,2
Temporaire	1 983,1	103,6	51,2	44,6	26,3	38,0	28,3	1 823,5
Gestionnaire	2 049,7	187,7	42,0 *	34,6 *	7,4 **	17,2 *	165,0	1 960,1
Professionnel ¹	1 954,9	156,8	68,5	55,0	11,7 *	31,9	75,8	1 770,6
Enseignant	1 890,4	274,6	57,0	65,0	32,3 *	7,2 *	154,8	1 623,5
Technique	1 996,4	134,0	56,6	40,1	10,5	45,9	27,4	1 828,6
Intermédiaire	2 024,4	133,8	92,7	42,8	15,4	47,0	9,6	1 796,5
Élémentaire	1 983,9	117,2	96,0	24,9	15,8	36,3	4,7 **	1 770,9
Moins de 12 mois	2 003,5	74,7	41,9	17,5	16,6	40,1	30,2	1 923,1
1 an à 3 ans	1 995,5	126,6	63,8	64,1	12,3	38,6	39,7	1 806,9
4 ans à 9 ans	2 004,7	142,1	75,2	66,4	9,9 *	39,2	48,9	1 799,1
10 ans à 19 ans	1 990,7	175,4	90,3	30,6	13,8	39,0	37,8	1 757,5
20 ans et plus	1 995,1	213,4	96,9	9,2	17,1 *	42,5	42,1	1 743,3

1. Exclut les enseignants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Le temps supplémentaire rémunéré varie d'un groupe de travailleurs à l'autre. Le plus grand nombre d'heures est constaté chez les hommes (54,3 heures). Deux autres groupes affichent également un écart du temps supplémentaire rémunéré de plus de 5 heures par rapport à la moyenne d'ensemble (39,7 heures). C'est le cas des travailleurs qui occupent un emploi de niveau technique (45,9 heures) ou intermédiaire (47,0 heures). Les femmes (21,2 heures), les diplômés universitaires (24,3 heures), les gestionnaires (17,2 heures) et les enseignants (7,2 heures) effectuent moins de 25 heures en moyenne par année de temps supplémentaire rémunéré.

Le temps supplémentaire non rémunéré, quant à lui, varie beaucoup plus fortement d'un groupe de travailleurs à l'autre. Les groupes qui affichent une durée nettement plus longue que la moyenne d'ensemble (40,1 heures) sont les travailleurs ayant un diplôme universitaire (114,7 heures), les gestionnaires (165,0 heures), les professionnels (75,8 heures) et les enseignants (154,8 heures).

Les différences dans la durée du travail réelle selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité (tableau 3.12)

Selon les données du tableau 3.12, en 2004, les durées du travail habituelles les plus élevées sont celles des travailleurs du secteur primaire (2 244,9 heures) et du transport et de l'entreposage (2 168,0 heures). Pour ces travailleurs, l'écart avec la durée du travail habituelle moyenne de l'ensemble des employés à temps plein (1 997,9 heures) est de plus de 150 heures. Les durées du travail habituelles les plus faibles sont relevées dans les secteurs des services d'enseignement (1 894,5 heures), des soins de santé et de l'assistance sociale (1 878,9 heures) et des services publics (1 909,5 heures). Le secteur public affiche également une durée du travail habituelle parmi les plus faibles (1 909,4 heures).

On retrouve les travailleurs du secteur primaire (2 070,1 heures) et du transport et de l'entreposage (1 963,5 heures) parmi ceux qui affichent les durées du travail réelles les plus longues par rapport à la moyenne d'ensemble (1 805,3 heures). À eux se rajoutent les travailleurs de la construction (1 959,6 heures) en raison d'absences relativement courtes tant pour les vacances et jours fériés que pour la maladie ou l'incapacité. Les secteurs d'activité où les durées du travail réelles sont les plus courtes sont les mêmes que ceux qui affichent de courtes durées du travail habituelles, soit les services publics (1 655,4 heures), les services d'enseignement (1 642,0 heures) et le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (1 592,1 heures). Le secteur public se démarque également avec une durée réelle de 1 648,3 heures en moyenne par année comparé à 1 855,2 heures dans le secteur privé. Cet écart est nettement plus grand que celui qui sépare les deux secteurs sur le plan de la durée du travail habituelle. Cela s'explique principalement par les absences pour vacances et jours fériés nettement plus importantes dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les absences pour vacances et jours fériés les plus longues se trouvent dans le secteur des services d'enseignement (249,5 heures). L'écart est de plus de 100 heures par rapport à la moyenne de l'ensemble des travailleurs (144,4 heures). Ce secteur est suivi de ceux des services publics (224,9 heures) et des administrations publiques (184,5 heures). Il n'est donc pas étonnant de constater que le secteur public, dans son ensemble, affiche un nombre d'heures d'absence pour vacances et jours fériés élevé (198,7 heures). Cela est également le cas, mais dans une moindre mesure, chez les travailleurs syndiqués (173,5 heures) et ceux des établissements de plus de 500 employés (174,4 heures). À l'inverse, les employés à temps plein qui bénéficient le moins de ce type d'absences sont ceux du secteur de l'hébergement et des services de restauration (59,0 heures).

Tableau 3.12

Durée du travail réelle en heures par année selon la couverture syndicale, la taille de l'établissement, le secteur d'appartenance, l'industrie et le secteur d'activité, employés à temps plein, Québec, 2004

	A		B			C		(A-B)+C
	Durée du travail habituelle	Absences vacances et jours fériés	Absences maladie ou incapacité	Absences obligations personnelles ou familiales	Absences autres raisons	Temps suppl. rémunéré	Temps suppl. non rémunéré	Durée du travail réelle
Heures								
Ensemble	1997,9	144,4	73,1	41,5	13,5	39,7	40,1	1805,3
Syndiqué	1972,5	173,5	101,4	39,7	20,0	48,9	27,3	1714,0
Non syndiqué	2016,5	123,3	52,4	42,8	8,8	32,9	49,5	1871,7
Moins de 20 employés	1994,6	118,8	57,0	39,6	12,5	29,0	29,5	1825,2
Entre 20 et 99 employés	2006,4	140,7	74,3	37,3	11,3	39,3	40,4	1822,4
Entre 100 et 500 employés	2003,8	160,9	78,8	38,0	14,0	50,0	44,9	1807,1
Plus de 500 employés	1978,4	174,4	91,2	58,5	19,3	44,8	52,0	1731,8
Public	1909,4	198,7	86,3	46,6	19,5	33,9	56,1	1648,3
Privé	2026,1	127,1	68,8	39,9	11,6	41,5	35,0	1855,2
Industries des biens	2075,3	134,6	79,2	28,5	18,0	60,6	29,2	1904,7
Industries des services	1965,3	148,5	70,4	46,9	11,7	30,8	44,8	1763,3
Primaire	2244,9	105,5	87,0 *	16,6 **	33,6 **	47,4 *	20,4 **	2070,1
Services publics	1909,5	224,9	90,9 **	11,1 **	25,3 **	80,8 *	17,3 **	1655,4
Construction	2093,9	109,8	42,9 *	20,4 **	30,3 *	48,9	20,2 *	1959,6
Fabrication	2066,9	136,8	84,9	32,0	13,9	62,8	32,2	1894,3
Commerce	2008,1	123,0	59,7	38,0	5,2 *	26,4	28,9	1837,5
Transport et entreposage	2168,0	167,9	106,8	21,7 **	11,0 **	66,3	36,6 *	1963,5
Fin., ass., immob. et location	1943,1	162,5	67,6	37,0 *	5,0 **	18,9 *	47,7	1737,6
Serv. prof., scientif. et technique	1977,2	122,8	37,3 *	66,2 *	7,4 **	35,5	80,2	1859,3
Serv. entr., bâtim. et autres serv.	2002,3	104,4	73,8 *	33,9 **	14,8 **	34,6 *	13,0 **	1823,0
Services d'enseignement	1894,5	249,5	60,7	53,0	26,2 *	9,7 **	127,2	1642,0
Soins santé et assist. sociale	1878,9	151,4	106,2	70,8	12,7 *	27,7	26,5	1592,1
Information, culture et loisirs	1964,9	138,2	52,8 *	43,5 *	8,4 **	35,8 *	52,5	1810,3
Héberg. et serv. de restauration	1940,7	59,0	64,4 *	55,7 *	12,8 **	23,9 *	17,9 *	1790,7
Autres services	1994,8	121,5	67,9 *	34,9 *	6,6 **	26,8 *	36,5 *	1827,2
Administrations publiques	1925,2	184,5	62,0	44,1	21,5 *	45,1	37,7	1695,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Pour ce qui est des absences pour maladie ou incapacité, elles sont les plus nombreuses chez les travailleurs des secteurs du transport et de l'entreposage ainsi que des soins de santé et de l'assistance sociale (106,8 heures et 106,2 heures respectivement) de même que chez les travailleurs syndiqués (101,4 heures). Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (37,3 heures) ainsi que celui de la construction (42,9 heures) sont, à l'inverse, ceux qui présentent le moins d'heures d'absences de ce type. Mentionnons également le faible nombre d'heures d'absences de ce type chez les travailleurs non syndiqués (52,4 heures); c'est près de la moitié des heures observées à cet égard chez les travailleurs syndiqués.

Les travailleurs du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (70,8 heures), ceux des services professionnels, scientifiques et techniques (66,2 heures) ainsi que ceux des établissements de plus de 500 employés (58,5 heures) présentent les nombres d'heures d'absences pour obligations personnelles ou familiales les plus prononcés. Ils se démarquent fortement (plus de 15 heures) de la moyenne d'ensemble (41,5 heures), alors que pour la majorité des autres groupes de travailleurs les écarts sont nettement moindres. Les industries des biens affichent toutefois 28,5 heures pour les absences de ce type, soit 13,0 heures de moins que la moyenne d'ensemble.

Les plus grands nombres d'heures de temps supplémentaire rémunéré sont constatés chez les travailleurs des services publics (80,8 heures), de la fabrication (62,8 heures), du transport et de l'entreposage (66,3 heures) et ceux des industries des biens (60,6 heures). Ils montrent un écart de plus de 20 heures par rapport à la moyenne d'ensemble (39,7 heures). Le nombre d'heures de temps supplémentaire rémunéré effectuées par les autres groupes de travailleurs à temps plein varient grandement d'un groupe à l'autre sans toutefois s'écarter autant de la moyenne d'ensemble.

Le temps supplémentaire non rémunéré varie également d'un groupe de travailleurs à l'autre. Les travailleurs du secteur des services d'enseignement (127,2 heures) en affichent le plus. D'autres groupes montrent une durée beaucoup plus longue que la moyenne d'ensemble (40,1 heures). Il s'agit des travailleurs du secteur public (56,1 heures) et surtout de ceux des services professionnels, scientifiques et techniques (80,2 heures).

3.4 Synthèse du chapitre

3.4.1 Synthèse sur les heures hebdomadaires habituelles

Une tendance générale à la réduction du temps de travail est notée entre 1976 et 2004. Ainsi, la durée hebdomadaire habituelle a diminué, passant de 38,9 heures en moyenne en 1976 à 35,6 heures en 2004. Il s'agit d'un recul notable de 3,3 heures ou, en pourcentage, de 8,5 %. Cette baisse a eu lieu tout le long de la période étudiée, mais les facteurs à la base du recul diffèrent. En 2003, la durée hebdomadaire habituelle de travail atteint son niveau le plus bas à 35,5 heures.

Les deux récessions économiques ont eu un impact important sur l'évolution de la durée hebdomadaire habituelle de travail. Elle ne sont toutefois pas les seules responsables. En effet, la croissance de l'emploi total s'est effectuée à un rythme supérieur à celle du total des heures habituelles entre 1976 et 2004. Ainsi, aux éléments conjoncturels s'ajoutent les éléments structurels. L'un des facteurs explicatifs de la baisse est l'entrée des femmes sur le marché du travail. Celle-ci a été particulièrement importante entre 1976 et le début des années 1980 mais s'est prolongée durant l'ensemble de la période étudiée. Les femmes ont occupé des emplois à temps partiel mais également des emplois à temps plein d'une durée toutefois moindre que ceux de leurs homologues masculins. La part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total a également augmenté au cours de la période étudiée. Les jeunes travailleurs, en allongeant leur formation scolaire, se sont davantage tournés vers ce type d'emplois qui leur permet plus facilement de concilier travail et études. Notons également l'intérêt plus marqué des travailleurs de 55 ans et plus pour les emplois de moindre durée comme mesure de transition vers la retraite. À tous ces éléments s'ajoutent les changements normatifs apportés sur le plan de la semaine normale de travail au cours de la deuxième moitié de la décennie 1990.

Même si les hommes affichent toujours une durée habituelle de travail plus élevée que les femmes, les tendances à la baisse dans la durée du travail se sont confirmées autant chez les hommes que chez les femmes. En 1976, les hommes travaillaient en moyenne 41,2 heures et les femmes 34,7 heures. En 2004, les données indiquent des durées du travail respectives de 38,4 heures et 32,5 heures. L'écart entre les sexes a donc sensiblement rétréci, se chiffrant sous la barre des six heures (5,9 heures) en 2004.

La baisse des heures habituelles de travail du groupe des 15-24 ans (- 8,2 heures) est la plus importante des groupes d'âges étudiés. Leur durée hebdomadaire habituelle moyenne est passée de 36,2 heures en 1976 à 28,0 heures en 2004. Les travailleurs âgés de 25 à 44 ans effectuaient, en moyenne, 39,7 heures de travail en 1976 comparativement à 37,1 heures en 2004, soit une baisse de 2,6 heures, la plus faible de tous les groupes d'âge analysés. Les travailleurs âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans et plus ont également abaissé leur durée habituelle du travail, les premiers affichant toutefois des heures habituelles toujours plus élevées que les seconds. En 1976, les travailleurs de 45-54 ans montraient une durée hebdomadaire habituelle de 40,6 heures comparativement à 39,5 heures chez les 55 ans et plus. En 2004, les résultats étaient, respectivement, de 37,5 heures (- 3,1 heures) et de 35,5 heures (- 4,0 heures).

3.4.2 Synthèse sur l'horaire de travail habituel

Conformément à la baisse tendancielle des heures hebdomadaires habituelles, on constate qu'entre 1976 et 2004 la proportion de travailleurs ayant des horaires courts (moins de 35 heures) a augmenté, passant de 15 % à 26,6 %. C'est donc dire qu'en 2004, un peu plus de un travailleur sur quatre a un horaire court. Parallèlement, on assiste à une diminution de la proportion de travailleurs ayant un horaire long (plus de 40 heures) durant la période. En 1976, on comptait presque deux travailleurs sur dix (18,5 %) avec un tel type d'horaire; en 2004, cette situation est le lot d'environ un travailleur sur dix (11,5 %). Enfin, les horaires normaux (35 à 40 heures) concernent la très

grande majorité des travailleurs tant en 1976 (67,3 %) qu'en 2004, mais dans une proportion légèrement plus faible (61,9 %).

La présence des horaires courts a augmenté de façon non négligeable entre 1976 et 1982, soit de 6,9 points, tandis que la part des horaires longs a fléchi de 3,3 points et celle des horaires normaux de 3,6 points. Cette situation résulte en grande partie de l'ajout important d'emplois à temps partiel durant cette période. Les horaires normaux demeurent cependant toujours le lot de la majorité des travailleurs. La situation lors de la deuxième récession révèle une diminution des horaires normaux au profit, là encore, des horaires courts. Mais contrairement à la première récession, on n'observe pas de véritables changements dans l'importance relative des horaires longs. La baisse dans les horaires normaux durant la récession des années 1990 se poursuit après sa fin, leur part dans l'emploi total glissant à un niveau plancher en 1996 (57,5 %). La situation change toutefois par la suite alors qu'on assiste à une augmentation régulière de la proportion d'horaires normaux qui se fixe à 61,9 % en 2004. L'augmentation des horaires normaux entre 1997 et 2004 est attribuable essentiellement à la baisse des horaires longs; la proportion de ces derniers était de 16,4 % en 1997 pour fléchir à 11,5 % en 2004, soit une réduction de 5,0 points. Comme la part des horaires courts change peu durant cette période (+ 1,0 point), il semble y avoir eu un certain transfert des emplois aux horaires longs vers des emplois aux horaires normaux. Cette situation s'explique en partie par les modifications apportées aux normes de travail relatives à la semaine normale de travail; en effet, cette dernière est passée de 44 heures en 1997 à 40 heures en 2000.

La proportion de femmes ayant un horaire de travail court est, tout le long de la période étudiée, supérieure à celle des hommes. L'écart s'élargit même, passant de 18,2 points en 1976 à 21,8 points en 2004. Du côté de l'horaire normal, les proportions des deux groupes différaient peu en 1976, mais l'écart en faveur des hommes s'élargit au cours de la période pour se fixer à 10,2 points en 2004. À l'inverse, l'écart concernant les horaires longs a diminué sur la période, passant de 17,2 points en 1976 à 11,7 points en 2004, les proportions les plus grandes étant chez les hommes. En 2004, la part des horaires courts est de 26 % chez les femmes contre 7,8 % chez les hommes; la proportion d'horaires normaux se situe à 56,5 % chez les travailleuses comparativement à 66,7 % chez les travailleurs; finalement, la proportion d'horaires longs est de seulement 5,3 % chez les femmes en 2004 par rapport à 16,9 % chez leurs homologues masculins.

3.4.3 Synthèse sur la durée du travail réelle

En 2004, la durée du travail habituelle est de 1 807,1 heures en moyenne. La durée du travail réelle lui est inférieure de 171,2 heures (- 9,5 %), se chiffrant à 1 635,9 heures en moyenne pour l'ensemble des employés. Cet écart s'explique par les absences de divers types et le temps supplémentaire effectué, tant rémunéré (35,1 heures) que non rémunéré (35,6 heures). Les absences pour vacances et jours fériés sont les plus longues (126,6 heures par année), suivies de celles pour maladie ou incapacité (65,2 heures) et celles pour obligations personnelles ou familiales (37,2 heures).

En 2004, les durées du travail habituelles annuelles les plus élevées sont observées chez les travailleurs du secteur primaire (2 117,0 heures) et chez les gestionnaires (2 023,4 heures). Ces mêmes groupes ont également les durées du travail réelles les plus élevées (soit 1 953,5 heures et 1 935,0 heures respectivement). Dans le cas des gestionnaires, on notera les nombreuses heures de temps supplémentaire non rémunéré (162,2 heures). Le temps supplémentaire rémunéré le plus fréquent est constaté dans le secteur des services publics (80,5 heures).

Les enseignants bénéficient des plus longues absences pour vacances et jours fériés (229,0 heures), ce qui permet de ramener leur durée du travail réelle parmi les plus faibles (1 430,8 heures) malgré de nombreuses heures de temps supplémentaire non rémunéré (116,5 heures). Les absences relatives à la maladie ou à l'incapacité sont les plus nombreuses chez les travailleurs de 55 ans et plus (99,5 heures), chez ceux du secteur du transport et de

l'entreposage (97,8 heures) et chez ceux de la santé et de l'assistance sociale (96,3 heures). Enfin, les absences pour cause d'obligations personnelles ou familiales les plus importantes sont observées chez les femmes (64,6 heures) et chez les travailleurs des services professionnels, scientifiques et techniques (62,0 heures).

Outre celle des travailleurs à temps partiel (951,1 heures), la durée du travail habituelle annuelle la moins élevée en 2004 se trouve chez les travailleurs du secteur de l'hébergement et des services de restauration (1 462,3 heures) et chez ceux de 15 à 24 ans (1 459,3 heures). Ces deux groupes affichent également les durées réelles du travail les plus faibles (1 361,2 heures et 1 368,3 heures respectivement), principalement à cause des absences pour vacances et jours fériés peu nombreuses dont ils bénéficient. Ce dernier constat est également noté pour les travailleurs temporaires et ceux ayant moins de 12 mois d'ancienneté.

Du côté des absences pour maladie ou incapacité, ce sont les jeunes travailleurs, ceux à temps partiel, les travailleurs temporaires et ceux ayant moins de 12 mois d'ancienneté qui affichent les nombres d'heures les plus bas, tout comme les travailleurs des services professionnels, scientifiques et techniques. Les travailleurs de 45-54 ans ou de 55 ans et plus, ceux dont la durée de l'emploi est de 20 ans et plus et les hommes ont les durées d'absence les plus faibles en raison d'obligations personnelles ou familiales.